



# 10e enquête Swisscanto auprès des caisses de pension

## Sommaire

Introduction

Les participants à l'enquête et leurs  
caractéristiques

Placements et performance

Degré de couverture

Aspects techniques

Questions d'actualité

# Introduction

Le premier trimestre de l'année 2009 a été caractérisé par la poursuite de la chute mondiale des marchés boursiers, qui a eu des incidences sur les degrés de couverture des institutions de prévoyance. Cette évolution a été source d'inquiétudes et a fait craindre que la crise financière ne dégénère en une profonde crise économique, éventuellement même en une dépression.

Puis, la tendance s'est inversée. Dans le courant de l'année, les bourses ont connu une reprise que même les optimistes n'avaient pas escomptée. La récession a pris fin dans la plupart des pays au troisième trimestre, et la situation de financement des institutions de prévoyance s'est améliorée elle aussi par la même occasion.

Jusqu'à la fin de l'année, le degré de couverture moyen des caisses de pension s'est à nouveau redressé pour se rapprocher des 100%, de sorte que les mesures d'assainissement engagées par de nombreuses institutions de prévoyance ont souvent pu être arrêtées, voire n'ont pas eu à être prises. Dans ces circonstances, on peut attendre avec confiance la suite des événements.

Le tableau actuel de la situation est néanmoins troublé par la situation financière lamentable de nombreux Etats, ce qui fait sans le moindre doute peser une hypothèque sur l'évolution économique future. Les emprunts d'Etat, qui étaient il y a peu encore le havre de sécurité des investisseurs institutionnels, paraissent soudain grevés de risques inhabituels.

En d'autres termes: les conséquences de la crise financière et économique des années 2008/09 vont occuper encore assez longtemps les institutions de prévoyance, d'autant que malgré la reprise de l'année écoulée, celles-ci sont loin d'avoir toujours retrouvé leur pleine capacité à assumer des risques.

Le deuxième sujet important qui nous occupera sans doute lui aussi quelque temps encore, est celui du débat portant sur l'abaissement du taux de conversion. L'issue de la votation populaire de mars de cette année montre que les institutions de prévoyance suisses sont exposées non

seulement à un important risque de placement, mais aussi à un risque politique. Les conséquences directes du niveau technique excessif du taux de conversion prescrit par la loi peuvent être compensées par la partie sur-obligatoire dans la plupart des caisses. Mais cette forme de solution du problème est douteuse et réduit l'attractivité des caisses pour les assurés.

Grâce à ses nombreux constats, l'enquête Swisscanto auprès des caisses de pension en 2010 permet non seulement de poursuivre la collecte des données de base relatives à la structure, aux cotisations, aux prestations et aux placements de capitaux des institutions de prévoyance, mais met également à jour une pléthore d'observations relatives aux thèmes actuels de la politique de prévoyance.

Ainsi, des questions détaillées ont été posées sur le niveau du taux de conversion appliqué, après que celui-ci a été au cœur d'âpres débats politiques pendant des mois. Dans ce contexte, l'enquête a également posé la question du niveau des coûts, qui sont bien entendu plus élevés dans la prévoyance professionnelle qu'à l'AVS. Pour la première fois, l'enquête a porté cette année sur le montant des coûts des experts en caisses de pension, de l'organe de contrôle et de la surveillance. Ainsi, elle publie pour la première fois des chiffres pour ces éléments qui sont d'intérêt général, mais qui permettent aussi aux institutions de prévoyance de comparer et d'apprécier leurs dépenses en la matière.

Enfin, des questions ont été posées sur le niveau des degrés de couverture, vu leur faiblesse générale à fin 2008 et les mesures d'assainissement déclenchées à cet égard. On a ainsi pu déterminer les mesures qui ont été prises et avec quelle fréquence, celles qui ont déjà pu être menées à terme et celles qui, le cas échéant, ont été interrompues parce que la situation de financement s'était améliorée entre temps.

L'enquête Swisscanto auprès des caisses de pension 2010 communique ainsi à nouveau un grand nombre d'informations qui présentent un grand intérêt et une grande utilité tant pour le public que pour les praticiens.

# Les participants à l'enquête et leurs caractéristiques

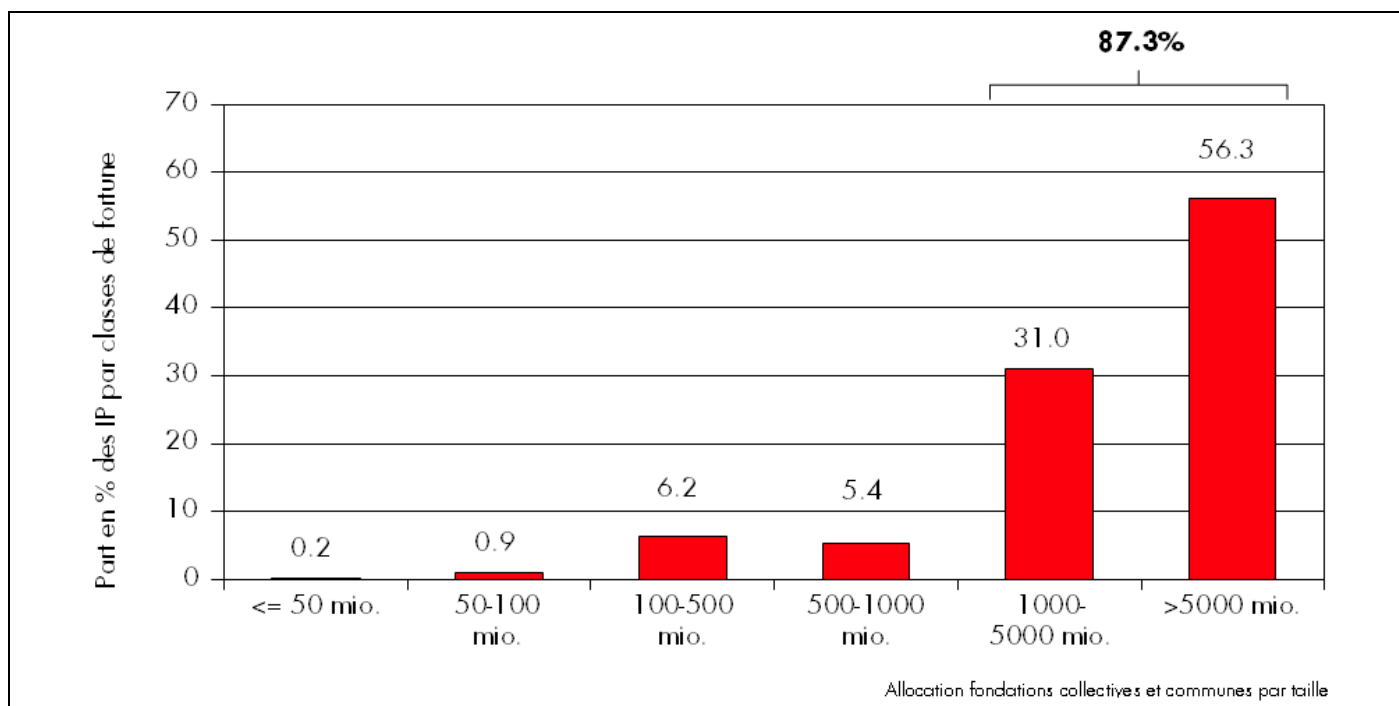
## Illustration 1 : Les participants à l'enquête

- **278 institutions de prévoyance (IP) autonomes et partiellement autonomes**
  
- **Fortune de prévoyance CHF 379 mrd.**
  - Caisses de pension et fondations communes fermées CHF 264 mrd.
  - Fondations communes ouvertes CHF 45 mrd.
  - Fondations collectives CHF 70 mrd.
  
- **Environ 2,1 mio. d'assurés (>60%)**
  - 1,6 mio. de salariés actifs
  - 0,5 mio. de retraités

L'enquête Swisscanto auprès des caisses de pension 2010, avec le 31.12.2009 comme jour de référence, a suscité la participation de 278 institutions de prévoyance (contre 272 l'année précédente). Celles-ci représentent une fortune de prévoyance de 379 (342) milliards de francs et assurent 2,1 millions de salariés en activité et de retraités. Une nouvelle fois, la majorité des participants appartient aux grandes institutions de prévoyance et aux caisses de taille moyenne.

Avec un peu plus de 10% de l'ensemble des caisses de pension enregistrées, la 10e enquête Swisscanto couvre plus de 50% de la fortune de la prévoyance professionnelle et environ 60% des assurés. Elle donne ainsi une nouvelle fois un aperçu détaillé et actuel de la structure et du comportement des institutions de prévoyance qui y ont participé, durant une période riche en fluctuations.

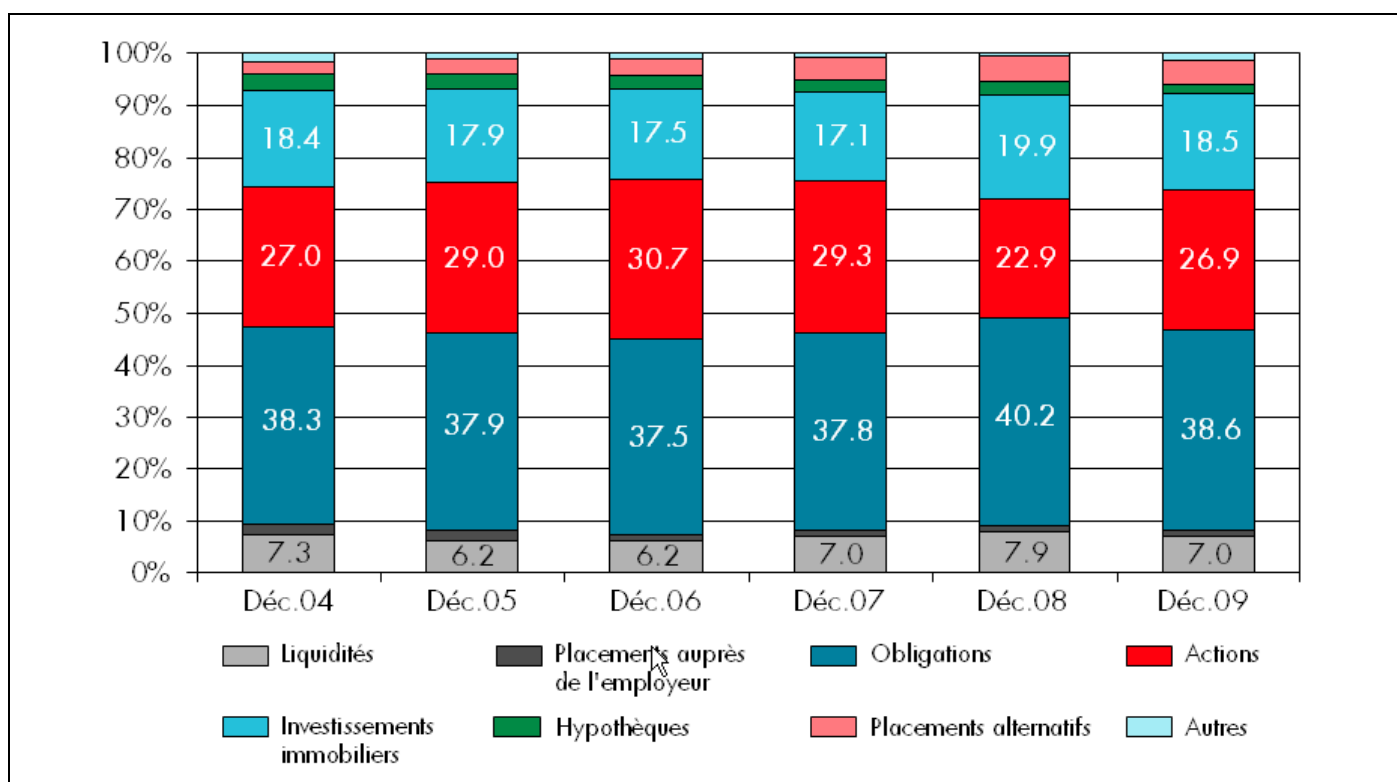
## Illustration 2 : Répartition par classes de fortune



La répartition des participants par classes de fortune montre, comme dans les années écoulées, la part prépondérante des grandes institutions de prévoyance détenant une fortune égale ou supérieure à 5 milliards de francs. Il s'agit de 17 CP qui représentent plus de 56% du nombre total.

# Placements et performance

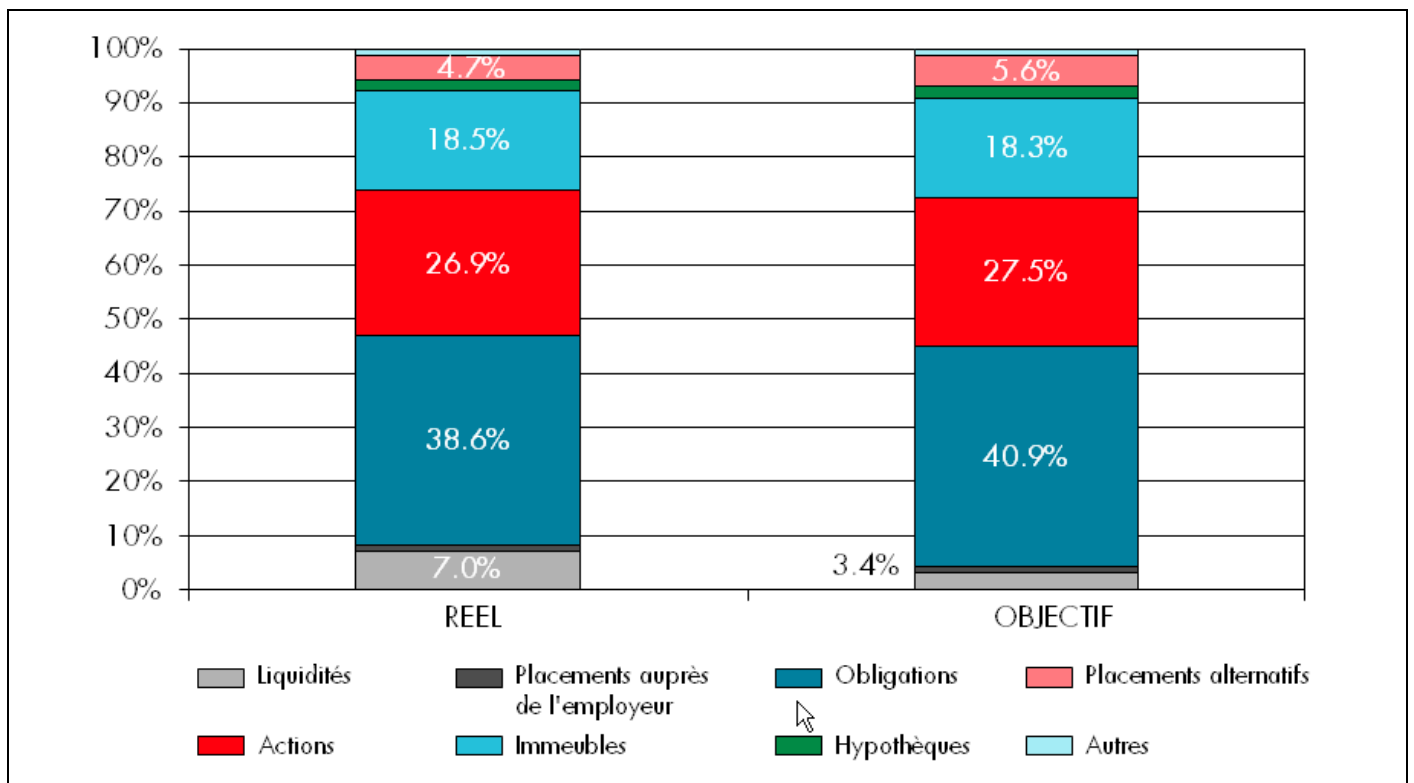
**Illustration 3 : Allocation des actifs en comparaison sur plusieurs années (pondération équilibrée)**



La comparaison de l'allocation des actifs sur plusieurs années confirme la grande constance qui caractérise l'orientation stratégique des institutions de prévoyance suisses. Les chiffres au 31.12.2009 correspondent presque exactement à ceux du 31.12.2004, moyennant des écarts minimes de l'ordre du millième. L'année 2004 est assez comparable à 2009 dans la mesure où l'une comme

l'autre ont suivi une phase de chute marquée des cours. L'écart assez important que l'on observe à fin 2008 n'a pas été la conséquence d'un changement d'orientation stratégique, mais plutôt d'une chute massive et mondiale des marchés boursiers, qui s'est ensuite largement corrigée d'elle-même par suite de l'évolution des cours.

**Illustration 4 : Allocation des actifs: comparaison entre la situation réelle et l'objectif visé**

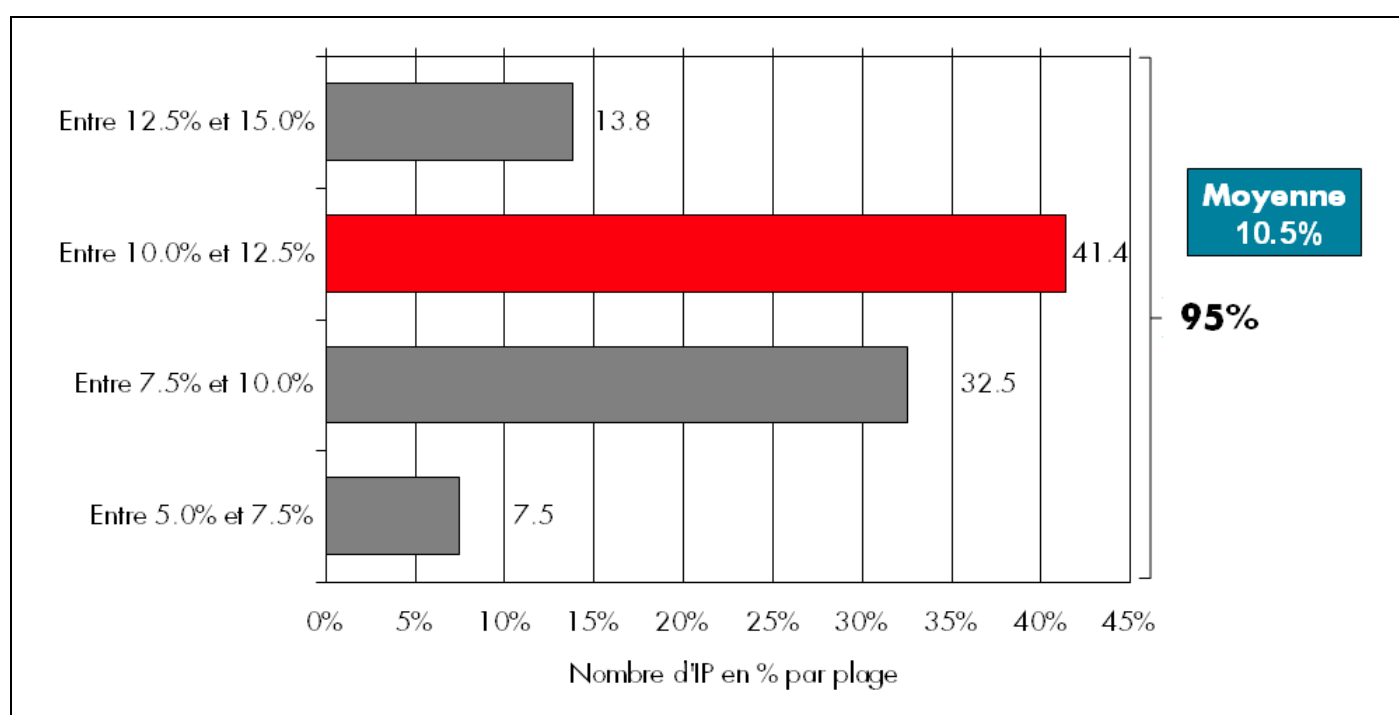


La comparaison situation réelle/objectif visé en matière d'allocation des actifs montre que les institutions de prévoyance suisses misent effectivement sur la continuité et que les écarts par rapport aux moyennes à long terme observés par exemple à la fin de l'année dernière s'expliquent par des évolutions externes (mouvements de cours). Pour l'année en cours, ces écarts sont faibles. Certes, les liquidités détenues sont nettement plus élevées que souhaité, mais les parts sous-pondérées en conséquence se répartissent entre diverses catégories de placements. Citons les obligations (où l'incertitude prolongée quant à l'évolution future des taux joue sans doute un rôle) ainsi que les placements alternatifs. Plusieurs raisons pourraient expliquer pourquoi l'objectif visé n'est

pas atteint à cet égard. Il est possible que cela tienne aux déceptions quant à l'évolution des hedge funds, qui n'ont pas tenu leurs promesses de performance positive indépendante des marchés, ou encore au débat politique déclenché par la révision de l'OPP 2. Pour les actions, l'objectif visé a probablement à nouveau été atteint en raison de l'évolution positive du 1er trimestre 2010.

Lors de l'enquête de l'an dernier (enquête 2009), la part réelle des actions de 23% présentait notamment un sérieux décalage par rapport à l'objectif visé de 28%. Mais entre temps, cet objectif a été légèrement révisé à la baisse.

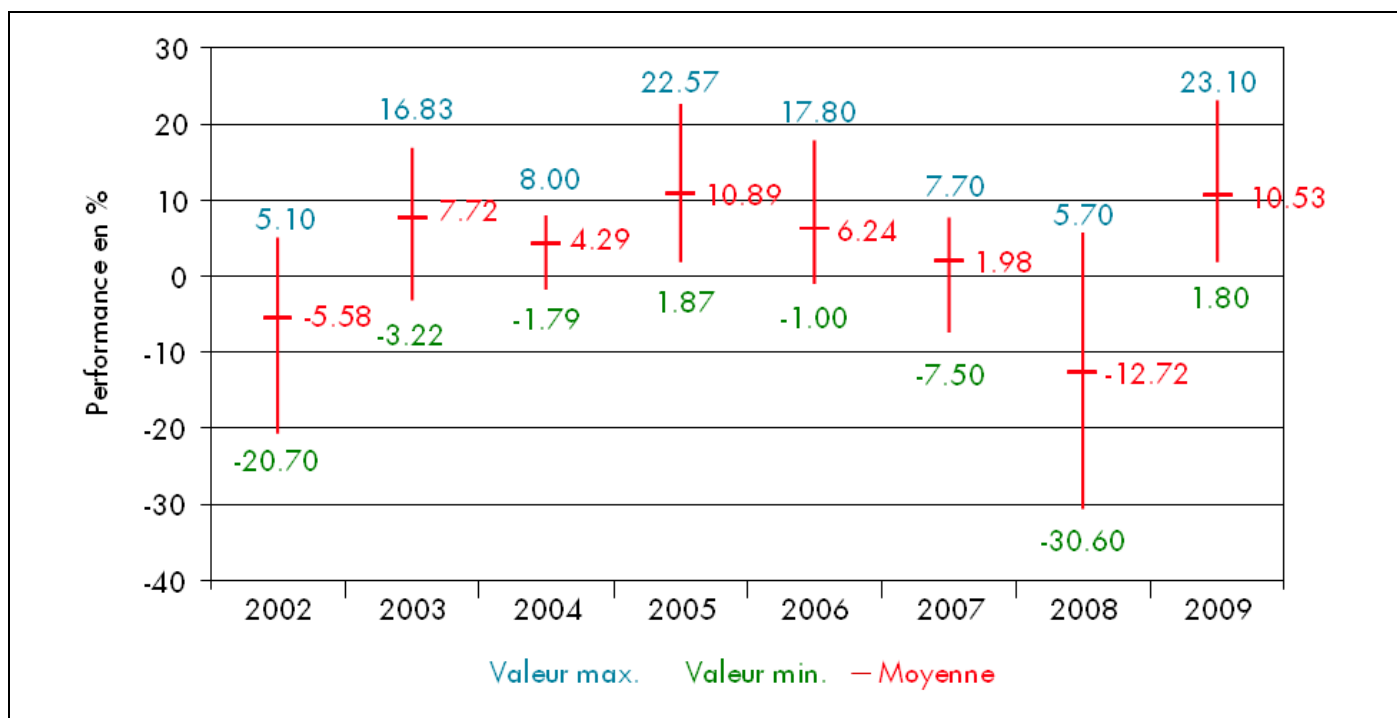
**Illustration 5 : Eventail des données de performance (extrait de 95% des données de performance de l'ensemble des IP)**



Après l'annus horribilis 2008, l'année couverte par la présente enquête a brillé par des résultats de performance nettement supérieurs à la moyenne. Plus de la moitié des participants arborent une performance de 10% ou plus, et personne n'enregistre d'évolution négative, alors que l'année précédente, même pas 1% des institutions de prévoyance participantes avaient atteint un résultat positif. Ce résultat se rapproche de celui de l'année 2006, qui avait été fêtée comme «l'année du siècle» en matière de

rendement des actions. Autant ce résultat est satisfaisant, autant il convient de constater que les caisses de pension – et avec elles les autres investisseurs institutionnels, mais aussi privés – sont confrontées à une volatilité des marchés considérablement plus forte. Pour les caisses de pension, obligées de pouvoir à tout moment assumer l'ensemble de leurs engagements, cela impose des exigences accrues aux responsables des placements et notamment en matière de gestion des liquidités. Il va également falloir réviser les exigences en matière de constitution de réserves.

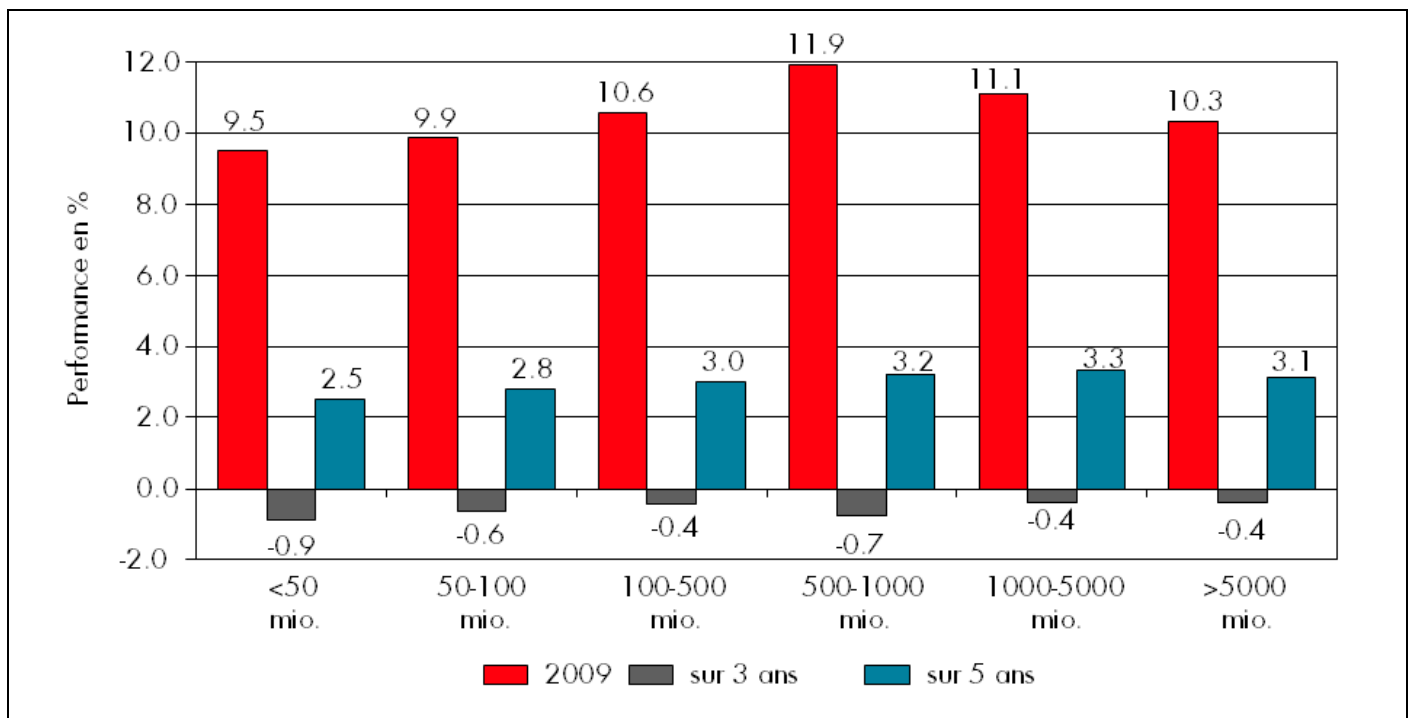
### Illustration 6 : Evolution de la performance nette



Les montagnes russes empruntées par les marchés ces dernières années se reflètent très nettement dans l'évolution de la performance des institutions de prévoyance. L'évolution des années 2008 / 2009 a été particulièrement brutale. La plage inférieure pour 2009 touche pratiquement la plage supérieure pour 2008. En d'autres termes, les meilleures caisses ont conclu l'année 2008 à peu près au même niveau que les moins bonnes

en 2009. Entre la moyenne de 2008 et celle de 2009 figurent pas moins de 22 points de pourcentage, ce qui est unique dans l'histoire de la LPP et mérite le qualificatif de dramatique.

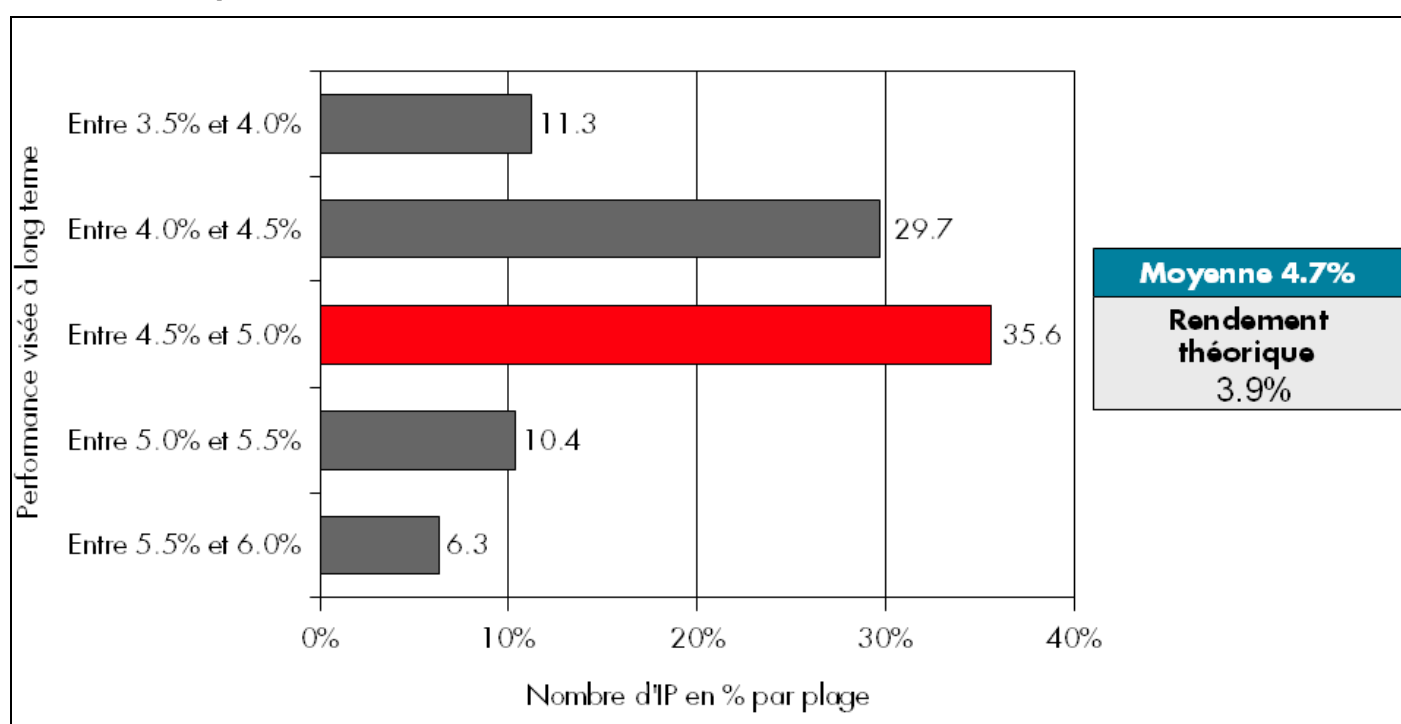
**Illustration 7 : Comparaison de la performance sur plusieurs années**



La question du rapport entre la taille de l'IP et sa performance a suscité ces dernières années diverses études et spéculations. De nombreux analystes ont présumé que les petites institutions de prévoyance étaient tombées en décaissement dans une mesure plus faible que les moyennes et les grandes. Les résultats pour 2009 ainsi que les moyennes sur trois et cinq ans ne permettent cependant pas de confirmer cette thèse.

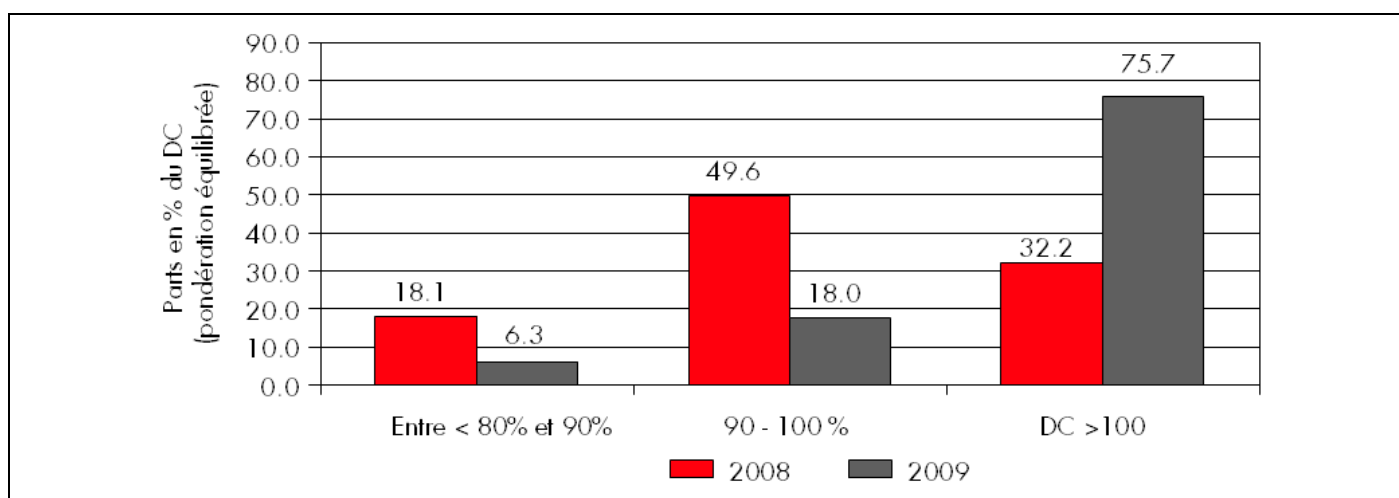
Les résultats à moyen terme n'ont rien d'enthousiasmant quant à leur niveau. Sur trois ans, les caisses de pension ont subi une performance négative située entre 0,4 et 0,9% ; sur 5 ans, les résultats ont été modestes, avec 2,5 à 3,3%, ce qui a tout juste suffi pour verser l'intérêt minimal LPP, si bien que la constitution nécessaire de réserves et de provisions ainsi que le paiement des frais administratifs ont dû provenir d'autres sources (lesquelles?).

**Illustration 8 : Rendements visés: performance recherchée à long terme (sur l'ensemble de la fortune, immobilier compris)**

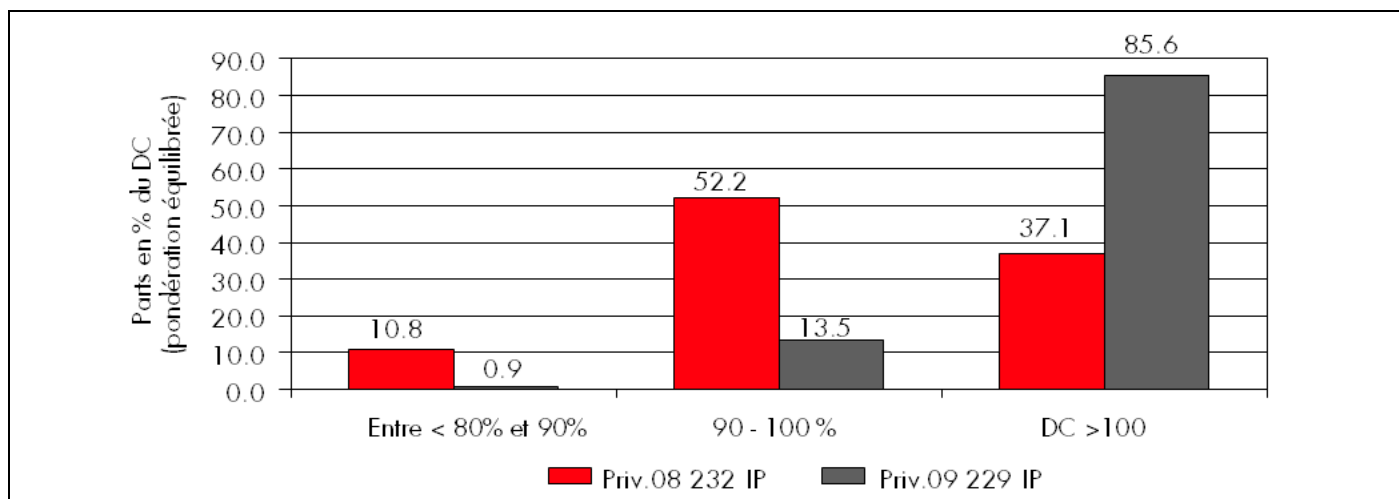


# Degré de couverture

**Illustration 9 : Répartition du degré de couverture / ensemble des caisses**



**Illustration 10 : Répartition du degré de couverture / caisses privées**

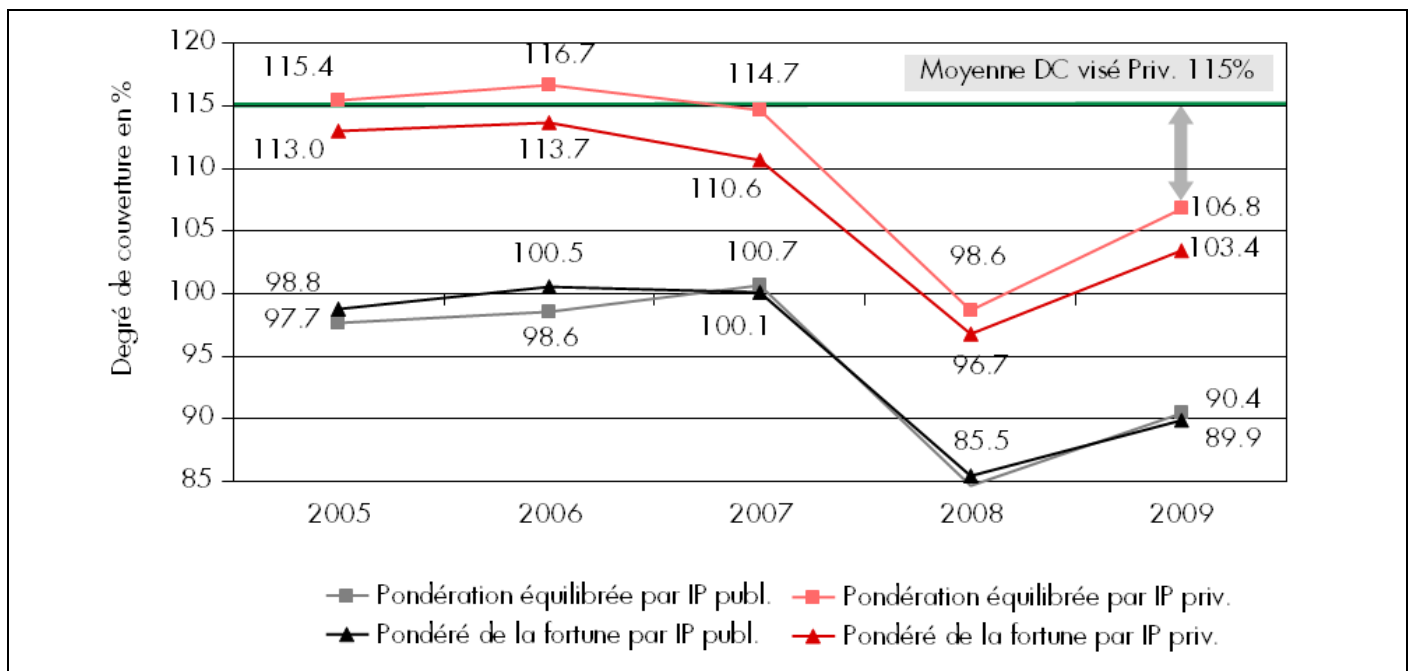


Il faut bien se représenter la gravité de l'effondrement des marchés financiers en 2008 à l'aide des chiffres du degré de couverture. A fin 2008, seulement 32% de l'ensemble des institutions de prévoyance participantes présentaient un degré de couverture positif. Cette situation s'est

spectaculeusement corrigée au cours de l'année écoulée. A fin 2009, le pourcentage correspondant était déjà à nouveau de l'ordre de 76%.

Par rapport aux seules caisses privées, les chiffres sont les suivants: à fin 2008, 37% étaient en excédent, alors qu'à fin 2009, elles étaient déjà à nouveau 86% environ.

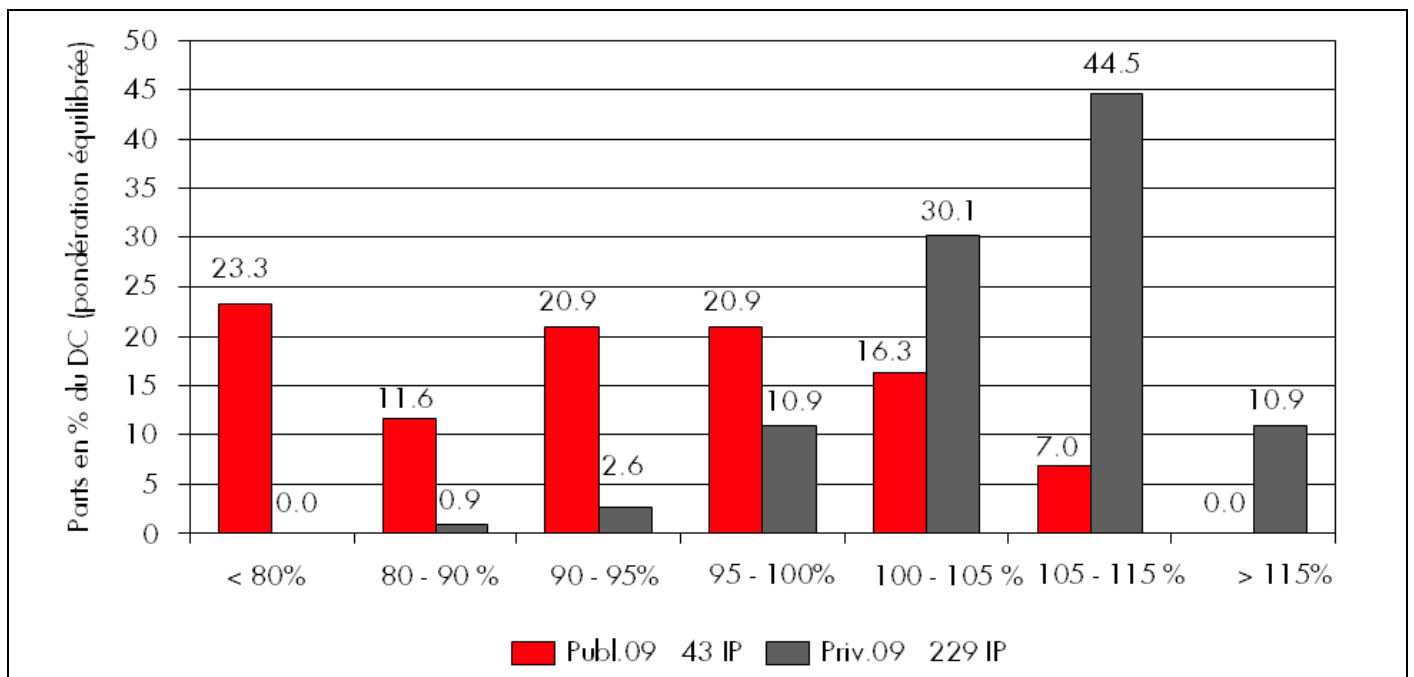
**Illustration 11 : Evolution du degré de couverture au 31 décembre**



Certes, en 2009, les institutions de prévoyance ont enregistré une amélioration marquée de leur situation de financement, mais l'illustration 11 indique clairement qu'elles n'ont pas encore retrouvé pour autant l'état qui était le leur avant la crise financière. Les institutions de prévoyance privées comme publiques sont encore environ à 10 points de pourcentage au-dessous de leur niveau de fin 2007. Pour les caisses privées, on notera la différence frappante entre les données sans pondération et celles pondérées en fonction de la fortune. Sans pondération, la moyenne est de plus de 3 points de pourcentage plus élevée. Cela tend à prouver que les petites institutions de prévoyance présentent des couvertures en moyenne supérieures. A son tour, ce constat présente une certaine contradiction avec les données de performance figurant à l'illustration 7.

En raison de l'évolution boursière positive, le premier trimestre a apporté une nouvelle amélioration. Actuellement (selon le Moniteur des caisses de pension Swisscanto au 31 mars 2010), on peut considérer que la couverture moyenne des caisses privées, pondérée en fonction de la fortune, est de 106,2%, celle des caisses publiques de 93,5%.

**Illustration 12 : Evolution du degré de couverture selon la part des IP**



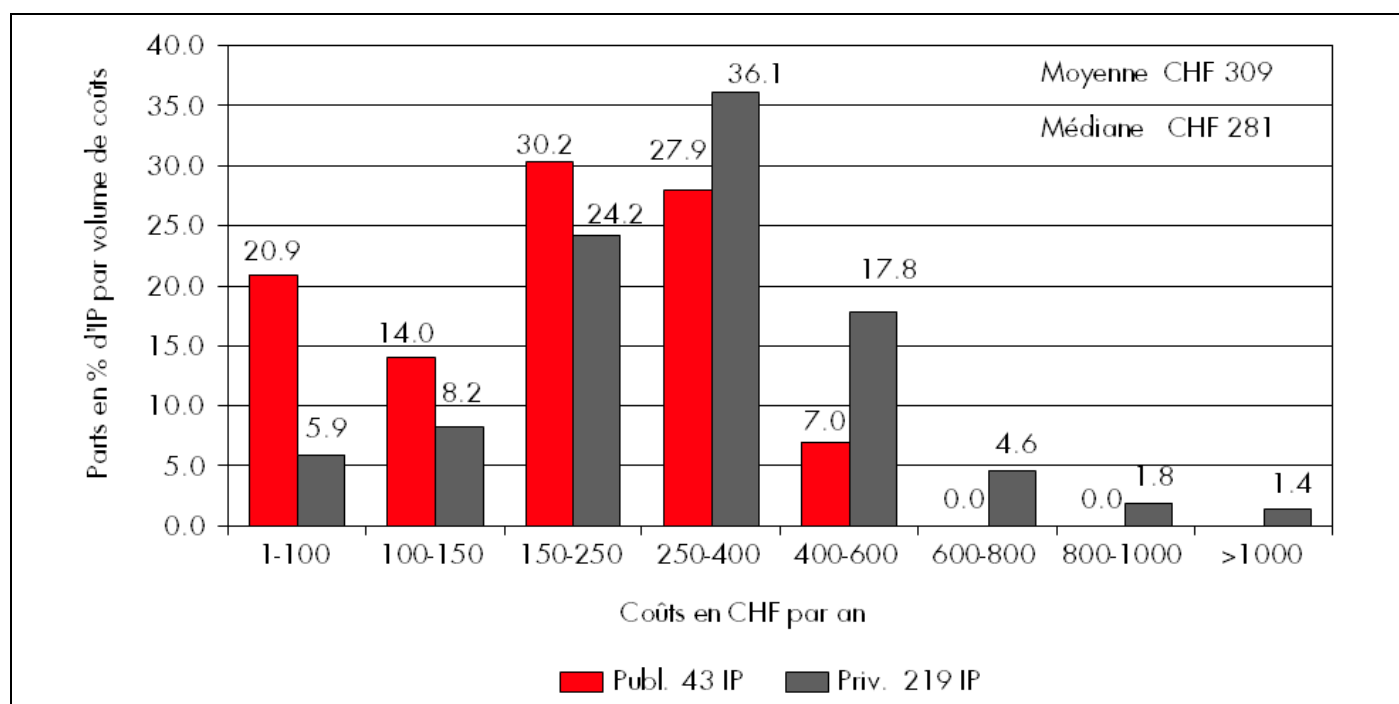
La répartition des degrés de couverture montre que la grande majorité des caisses de droit privé participantes (85%) a retrouvé une couverture positive; plus de la moitié se situe même au-dessus de 105%. L'allocation des actifs calculée pour les caisses exige cependant des réserves pour fluctuation de valeurs de 15 pour cent et plus. Or, celles-ci n'existent que dans environ 10% des caisses participantes.

A titre de comparaison: l'année précédente (au 31.12.2008), près de 60% des caisses privées présentaient un découvert; la barre des 115% n'était dépassée que par seulement 3% des caisses.

Comme de bien entendu, ce sont les caisses publiques qui sont les plus nombreuses à être en découvert. Au total, à fin 2009, près des trois quarts d'entre elles étaient en découvert.

# Aspects techniques

**Illustration 13 : Coûts administratifs généraux par an et par destinataire**

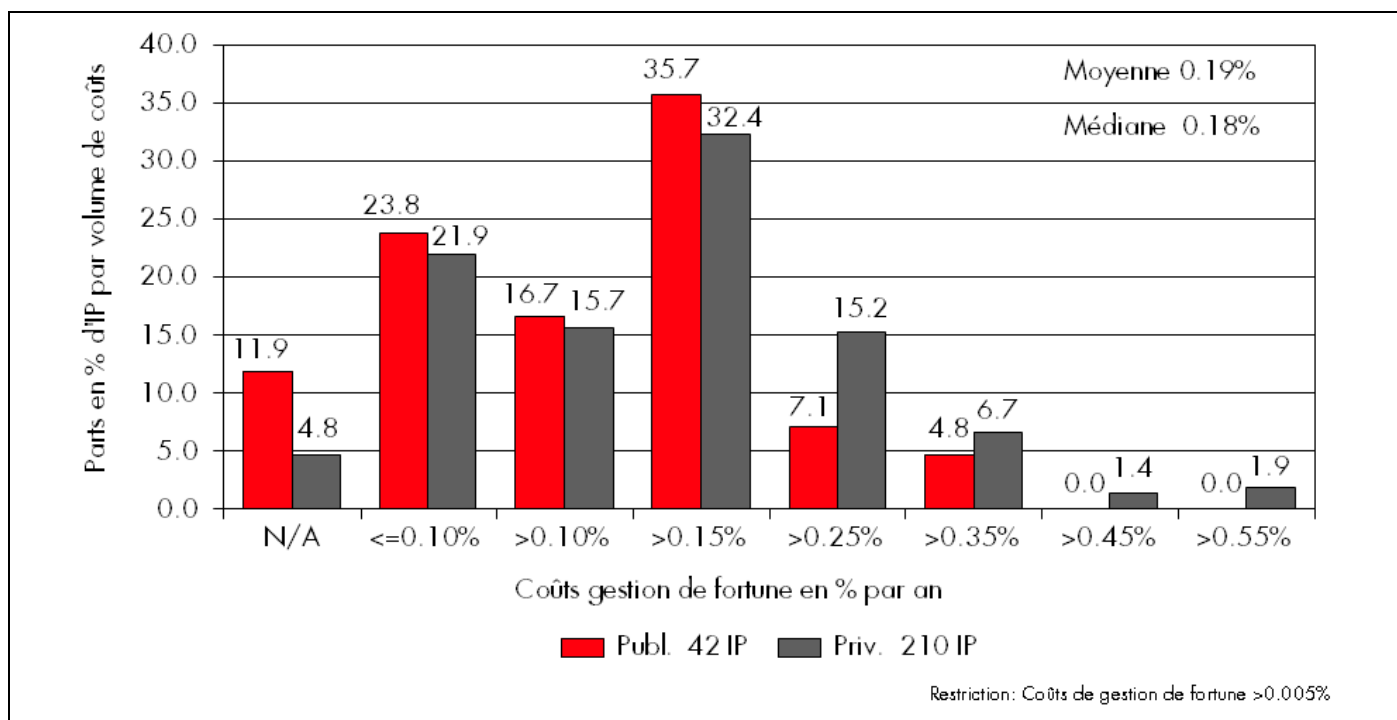


Depuis des années, les coûts d'exécution font partie intégrante du débat politique sur l'aménagement du système des 3 piliers, étant entendu que les coûts naturellement assez élevés sont volontiers pris comme argument contre la prévoyance professionnelle.

Comme les années précédentes, nous constatons que malgré l'amélioration et l'uniformisation des bases de calcul, il reste très difficile de déterminer les coûts de façon fiable et suffisamment comparable. Par conséquent, les données doivent être interprétées sous toutes réserves. Cela vaut en particulier pour les indications très basses de certaines caisses publiques, pour lesquelles il conviendrait d'examiner dans le détail quels sont les coûts à la charge de l'employeur, sans que cela ne soit divulgué publiquement.

Malgré cette mise en garde, ces données sont utiles et informatives. La valeur moyenne de 309 francs correspond à peu près à l'indication calculée par l'OFAS en liaison avec la votation sur le taux de conversion, et constitue une valeur tout à fait défendable au vu des exigences administratives et techniques considérables imposées aux institutions de prévoyance.

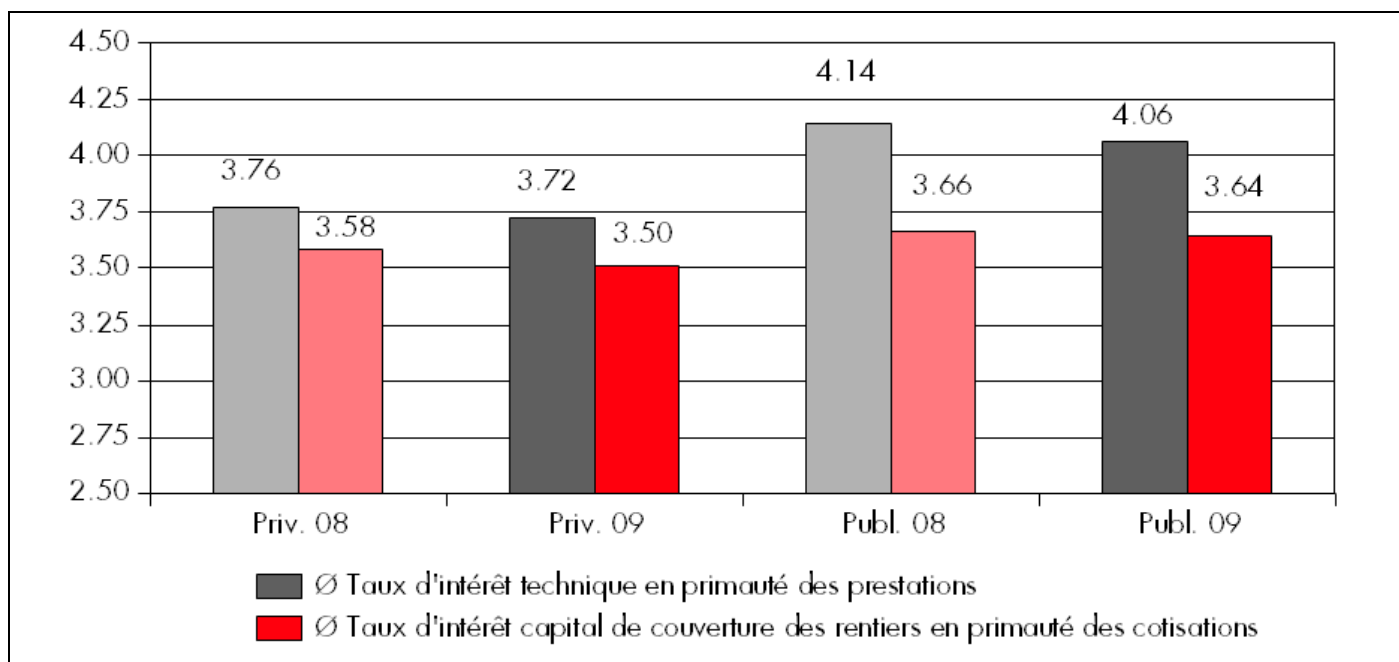
**Illustration 14 : Coûts de gestion de fortune en pour cents de la fortune globale**



Sur le plan de la gestion de fortune aussi, on constate que les caisses publiques ont tendance à présenter des coûts légèrement plus faibles. Les effets d'échelle qui jouent un rôle important dans la gestion technique pèsent sans doute

un peu moins ici. La raison de la différence avec le secteur privé doit donc être recherchée ailleurs. La valeur moyenne calculée est de 0,19%.

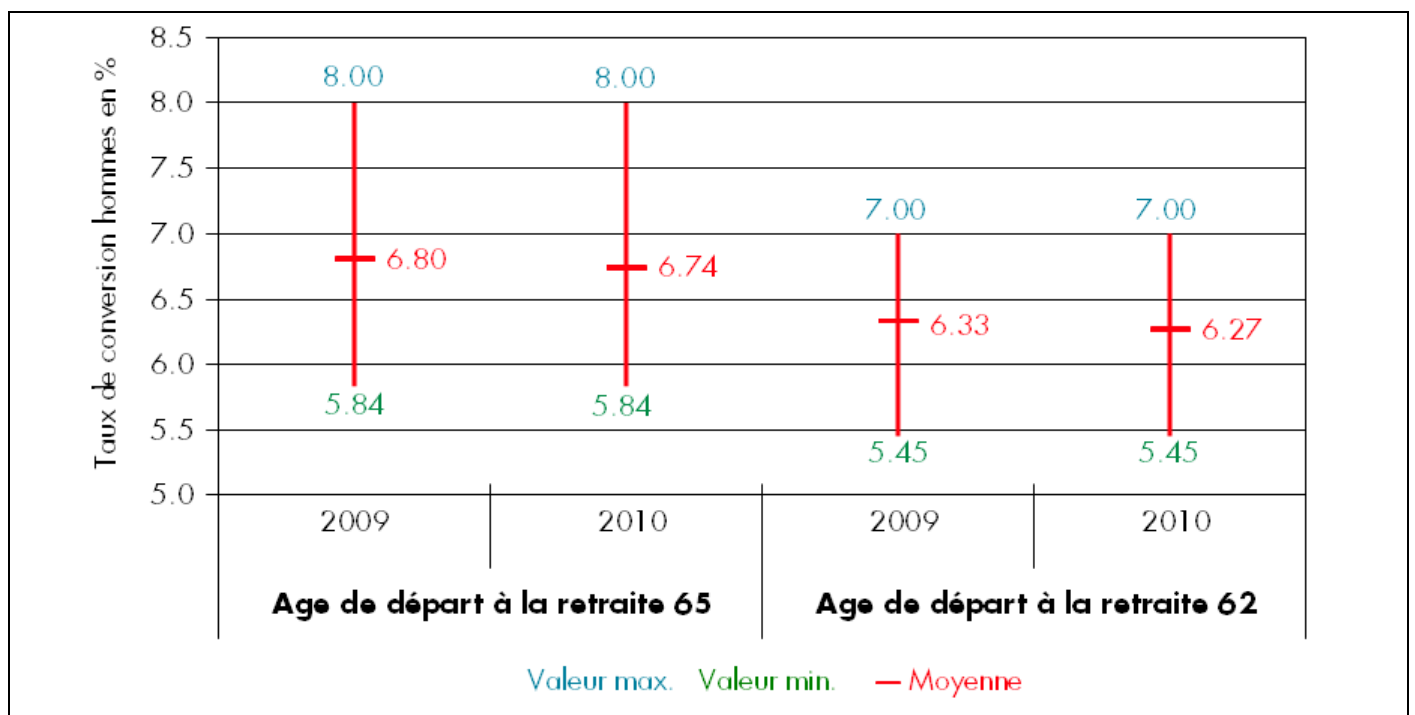
**Illustration 15 : Taux d'intérêt technique**



On peut parfaitement être en désaccord sur le niveau convenable du taux d'intérêt technique – et on ne s'en prive pas. Cependant, indépendamment de la querelle d'experts, l'abaissement se poursuit sur un large front. Les taux les plus élevés, avec en moyenne plus de 4%, se

rencontrent dans les caisses publiques à primauté de cotisations. Mais là aussi, la tendance est à la baisse. L'objectif fixé est en général de 3,5%.

**Illustration 16 : Taux de conversion des institutions de prévoyance enveloppantes pour les hommes partant à la retraite à 65 et 62 ans**



Ces derniers mois, aucun coefficient n'a été aussi présent dans le domaine de la prévoyance professionnelle que le taux de conversion. Les citoyens ont même été appelés à voter pour en fixer le montant dans la loi.

Les données présentées à l'illustration 16 pour les hommes partant à la retraite à 65 et à 62 ans donnent une vue d'ensemble des données entrées par les participants à l'enquête pour les institutions de prévoyance enveloppantes, et font apparaître quelques aspects surprenants. Ceux-ci portent en particulier sur les valeurs maximales qui atteignent jusqu'à 8% dans les institutions enveloppantes. Pour un âge de départ à la retraite de 62 ans, le montant maximal est de 7%. De l'avis des experts, ces chiffres ne constituent pas des bases durables, et la question qui se

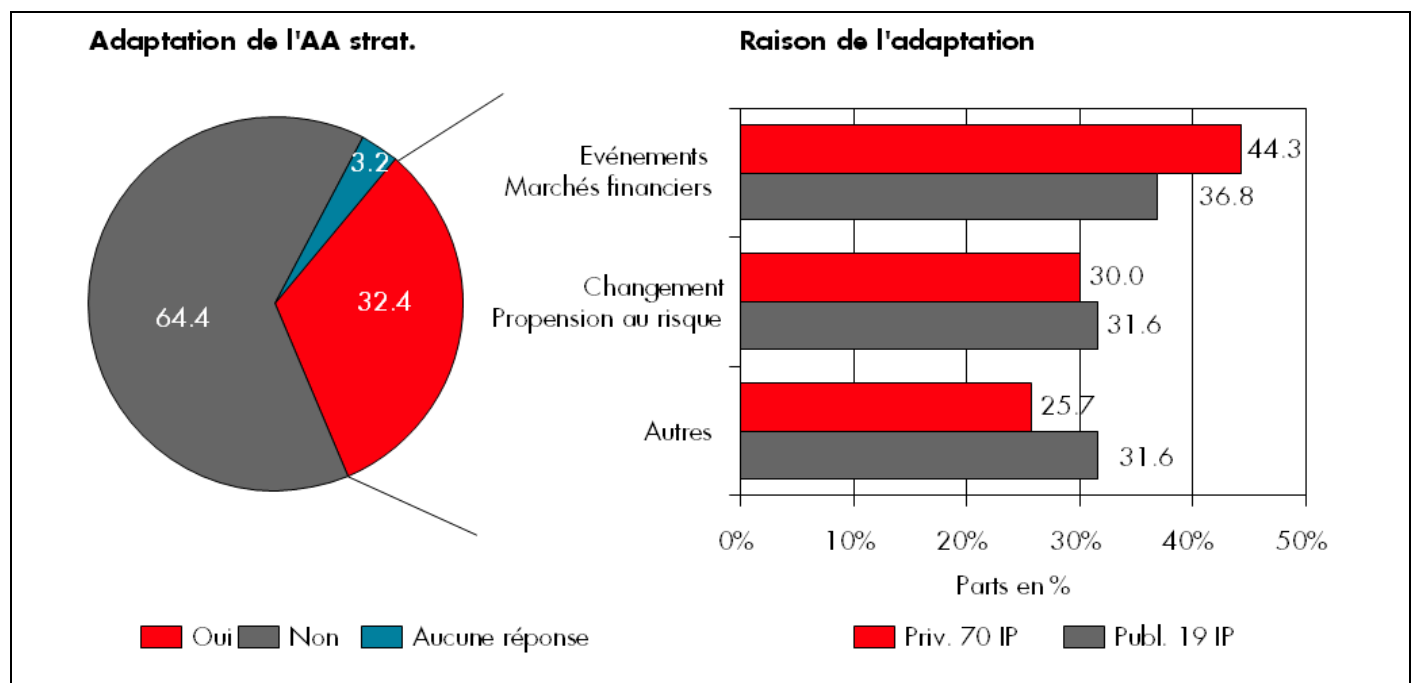
pose est de savoir qui doit en assumer la responsabilité ainsi que d'en connaître les conséquences éventuelles.

A l'autre extrémité de l'échelle, on trouve les valeurs minimales de 5,8% pour un âge de départ à la retraite de 65 ans. Pour l'année en cours, les moyennes se situent à 6,7% pour les caisses enveloppantes et un départ à la retraite à 65 ans, et à 6,3% pour un départ à la retraite à 62 ans. Pour les femmes, les moyennes correspondantes sont de 6,7% et de 6,3%. Cela montre clairement qu'aujourd'hui déjà, les taux recherchés par la loi pour 2014 sont considérés en moyenne comme plutôt trop élevés.

# Thèmes d'actualité

## Crise financière et allocation des actifs

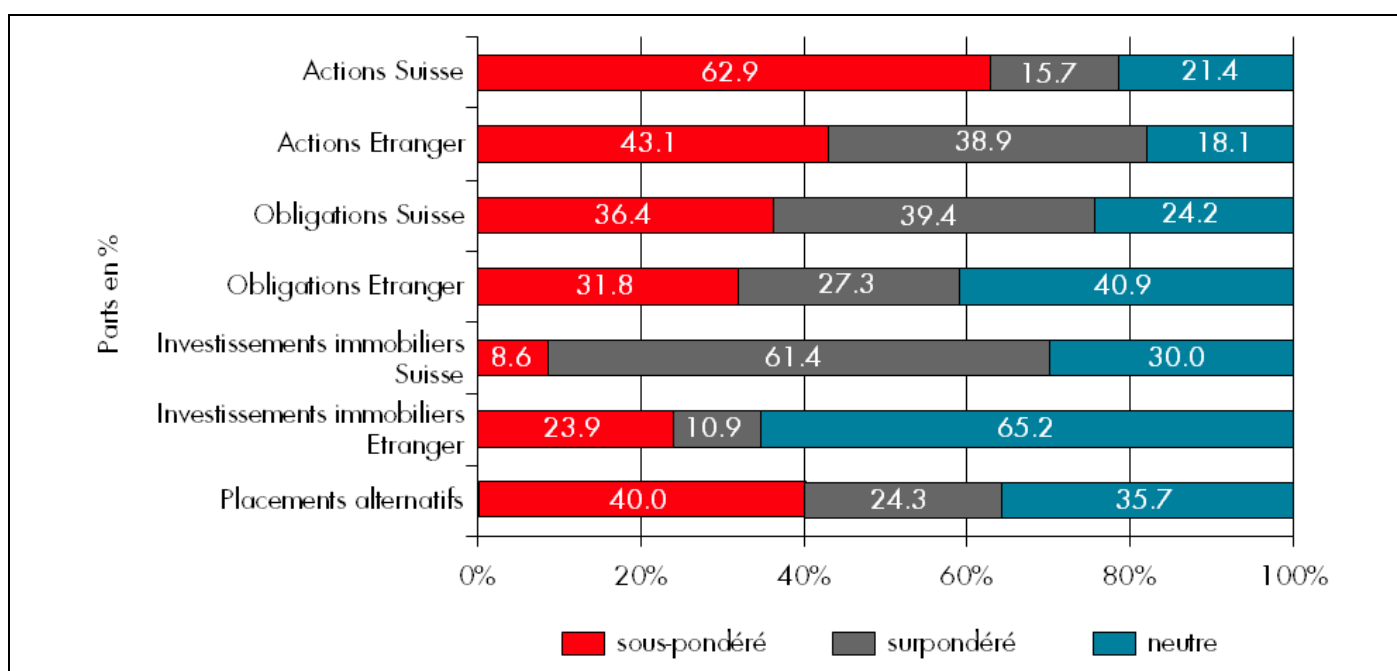
Illustration 17 : Adaptation de l'allocation stratégique des actifs en 2009



Les événements de 2008 avec la forte chute des cours inattendue ont-ils poussé les caisses à réorganiser leur allocation stratégique des actifs? Les réponses reçues donnent à penser que tel est le cas dans environ un tiers des caisses ayant répondu. Dans près des trois quarts des

caisses privées, le déclencheur à cet effet a été constitué par les événements sur les marchés financiers et donc par la réduction de la capacité à assumer des risques.

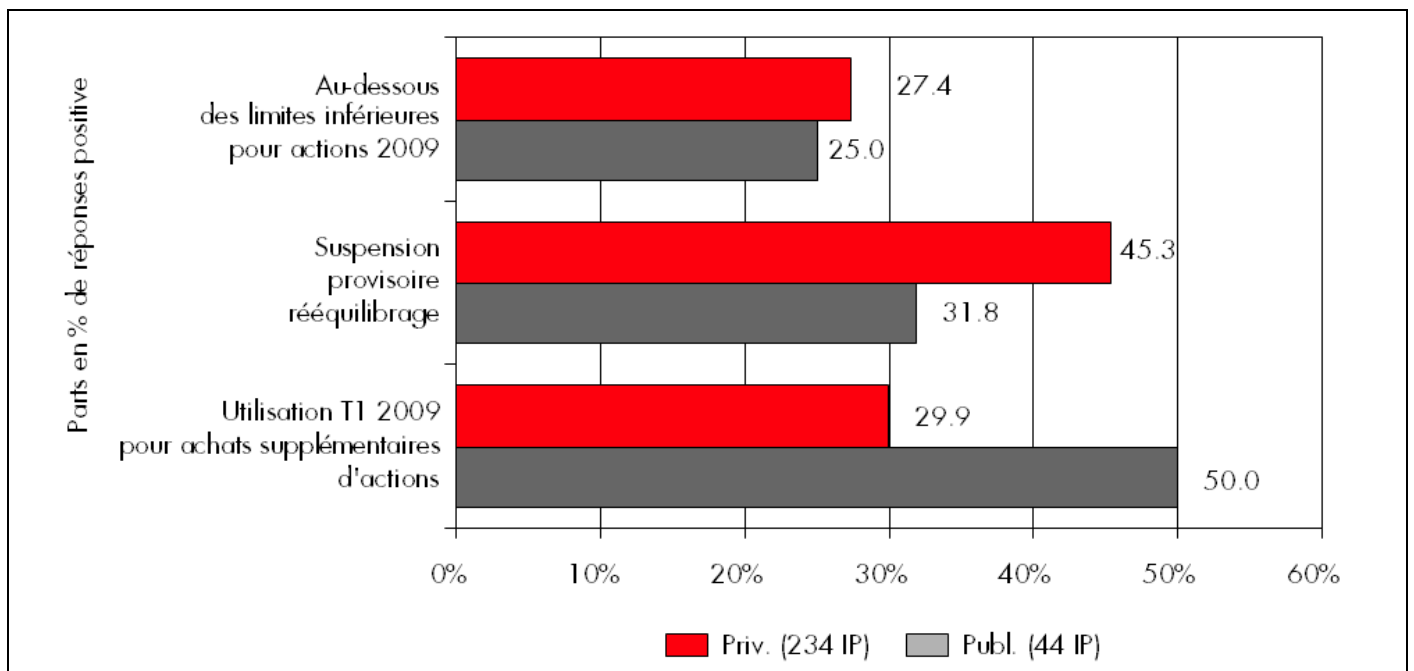
**Illustration 18 : Nouvelle pondération des catégories de placement en cas d'adaptation de l'allocation stratégique en 2009**



Les répercussions des événements des marchés financiers sur l'allocation des actifs vont dans un sens prévisible. C'est-à-dire: une tendance à la réduction des actions, à l'augmentation des obligations et de l'immobilier et de la réserve concernant les placements alternatifs. A la fin de l'année, c'est surtout la sous-pondération des actions suisses qui était évidente, et constatée dans plus de 60% des caisses. Les actions étrangères quant à elles ne présentent aucune tendance claire. Les obligations suisses

sont à nouveau légèrement surpondérées en moyenne, alors que pour les obligations étrangères, le tableau est globalement neutre. Nous trouvons une nette surpondération de l'immobilier suisse, encore et toujours net favori des institutions de prévoyance. En revanche, pour les placements alternatifs, c'est la réserve qui est de mise. Après les déceptions de l'année 2008, cela n'est guère surprenant. Les données les plus récentes donnent cependant à penser que là aussi, les choses commencent lentement à s'inverser.

**Illustration 19 : Mesures dans le cadre de l'allocation tactique des actifs**

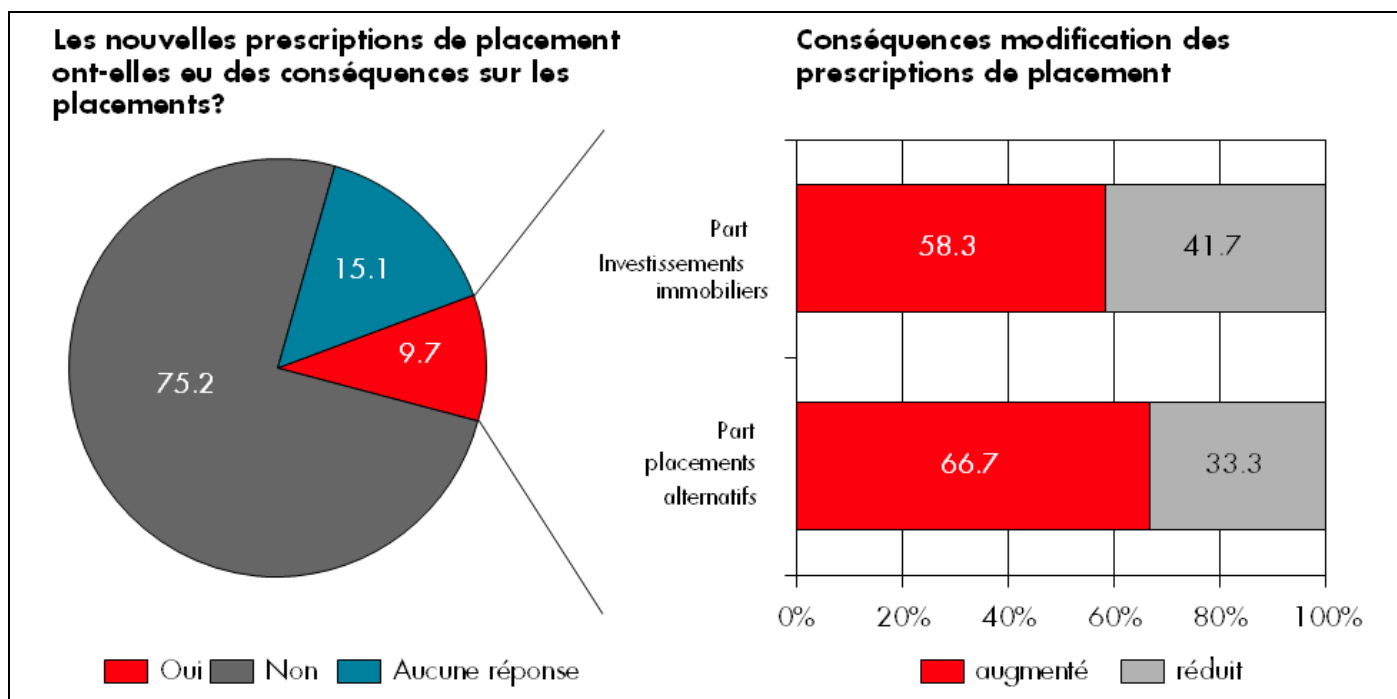


En matière d'allocation tactique des actifs, les incidences de la crise financière sur les placements en 2009 se caractérisent de la manière suivante: environ un quart des caisses a accepté que la limite inférieure pour les actions ne soit pas atteinte. A de faibles écarts près, cela vaut tant pour les caisses privées que pour les publiques. En ce qui concerne les deux autres points demandés – la suspension du rééquilibrage et l'utilisation des cours les plus bas au premier trimestre 2009 pour des achats d'actions – on observe des différences remarquables entre les deux segments des institutions privées et publiques.

Alors que 45% des caisses privées ont suspendu provisoirement le rééquilibrage, seulement 32% des caisses publiques l'ont fait. La même tendance s'observe en ce qui concerne les achats supplémentaires d'actions. Seulement 30% des caisses privées, mais 50% des caisses publiques, ont profité de la chute du 1er trimestre 2009. La conclusion qui s'impose est que les caisses publiques se sont montrées nettement plus désireuses de prendre des risques pendant la crise financière que les caisses privées. Il sera sans nul doute intéressant de préciser ces conclusions de façon plus détaillée encore, par exemple en étudiant le rôle qu'a joué la garantie de l'Etat et les conséquences à long terme qu'ont les différences dans le comportement de placement sur la performance.

## Révision de l'OPP2 et prescriptions en matière de placement

Illustration 20 : Conséquences de la modification des prescriptions de placement de l'OPP2 au 1.1.2009



La révision des prescriptions de placement dans l'ordonnance OPP2 au 1er janvier 2009 a déclenché dans les médias une discussion étonnamment vive et à fortes motivations politiques, qui s'est également reflétée dans le débat sur le taux de conversion. Les milieux de gauche ont réclamé le retrait de la révision, dans un débat plutôt idéologique que technique. L'enquête a posé la question des répercussions sur le portefeuille existant et – comme on pouvait s'y attendre – il s'avère que celles-ci sont modestes. La révision a largement confirmé le status quo et n'a ouvert aucune vanne qui aurait conduit à un renforcement massif de la position des caisses en matière de risques.

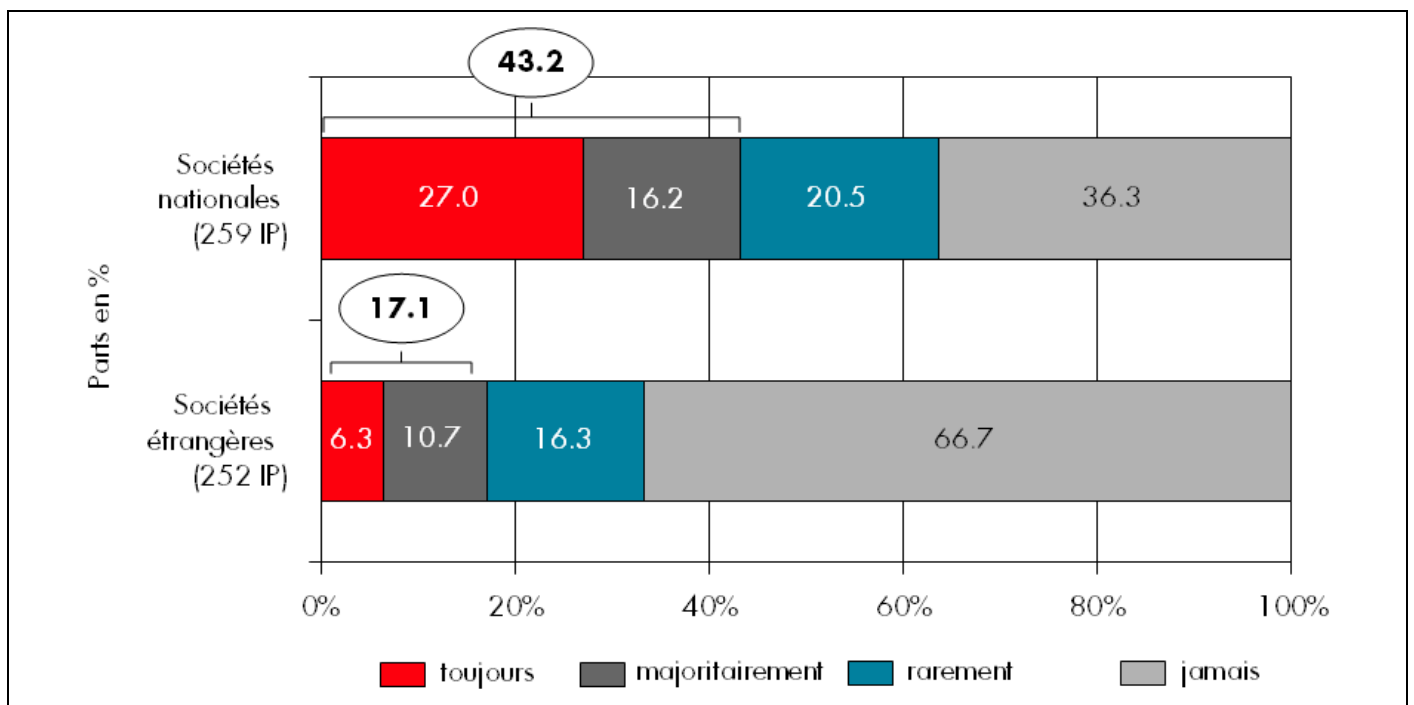
On sait que deux éléments de la révision étaient particulièrement critiqués : l'intégration des placements

alternatifs dans la liste ordinaire (ce qui rend superflu l'envoi annuel de la lettre de motivation à la surveillance) et l'abaissement des limites pour l'immobilier.

L'enquête a demandé si la modification de l'OPP 2 avait eu des conséquences quelconques. Trois quarts des caisses ont répondu par la négative. Seulement à peine 10% en ont fait état. Sur celles-ci, dans 58% des cas, c'est la part de l'immobilier qui a été touchée, dans 67% des cas les placements alternatifs. Cela ne permet cependant guère de conclure que les placements alternatifs ont été renforcés et les placements immobiliers réduits d'autant. Il est possible que ces positions aient souvent simplement été soumises à un examen à la lumière de la nouvelle législation.

## Exercice des droits des actionnaires

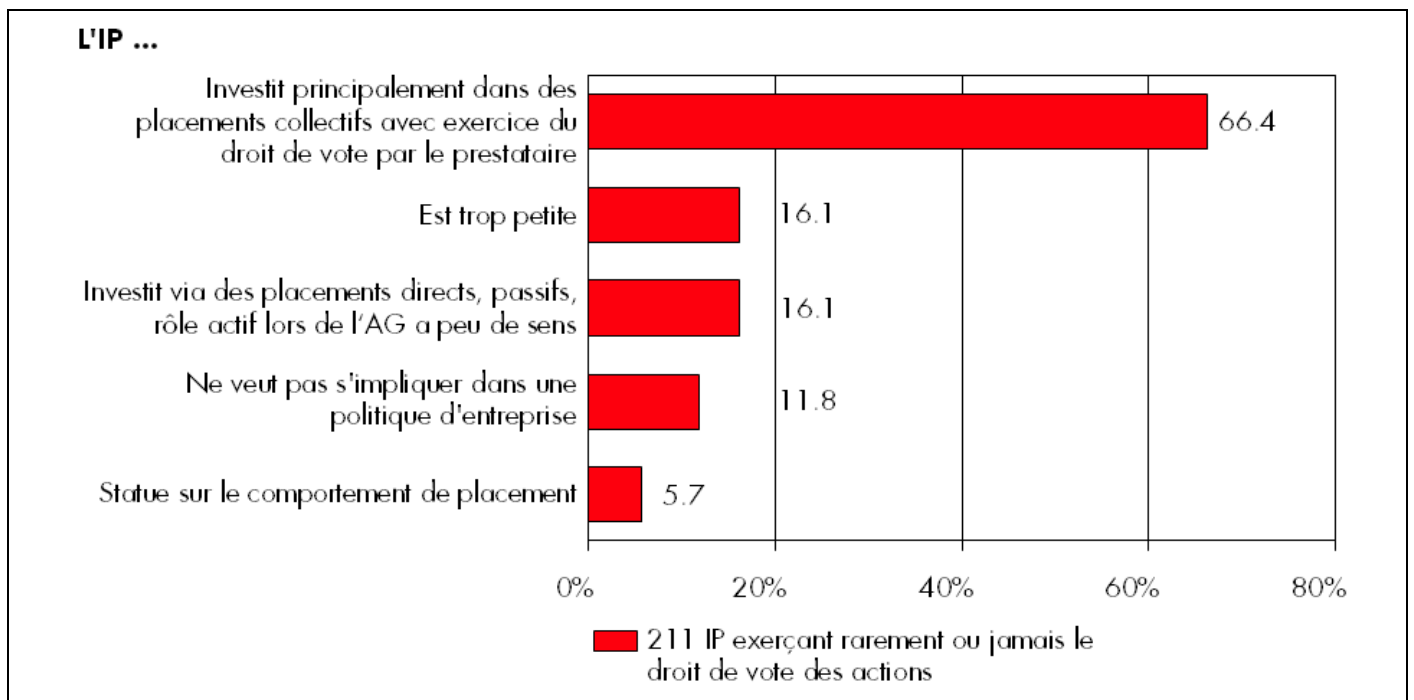
Illustration 21 : Fréquence de l'exercice des droits de vote des actions par les IP



La gouvernance en matière d'exercice des droits de vote a gagné en importance ces dernières années et suscite également un plus grand intérêt public. Lors des assemblées générales des grandes entreprises, l'institution de prévoyance et ses représentants sont aujourd'hui perçus – et cela, contrairement à ce qui était le cas dans le passé – comme des investisseurs importants et qu'il convient de prendre au sérieux.

Les indications des participants à l'enquête permettent de constater que nettement moins de la moitié (43%) assume ses droits toujours ou majoritairement. Le reste ne le fait que rarement, voire pas du tout. Ces chiffres concernent les sociétés suisses. Pour les sociétés étrangères, les indications d'exercice régulier (17%) sont nettement inférieures, ce qui n'est pas surprenant.

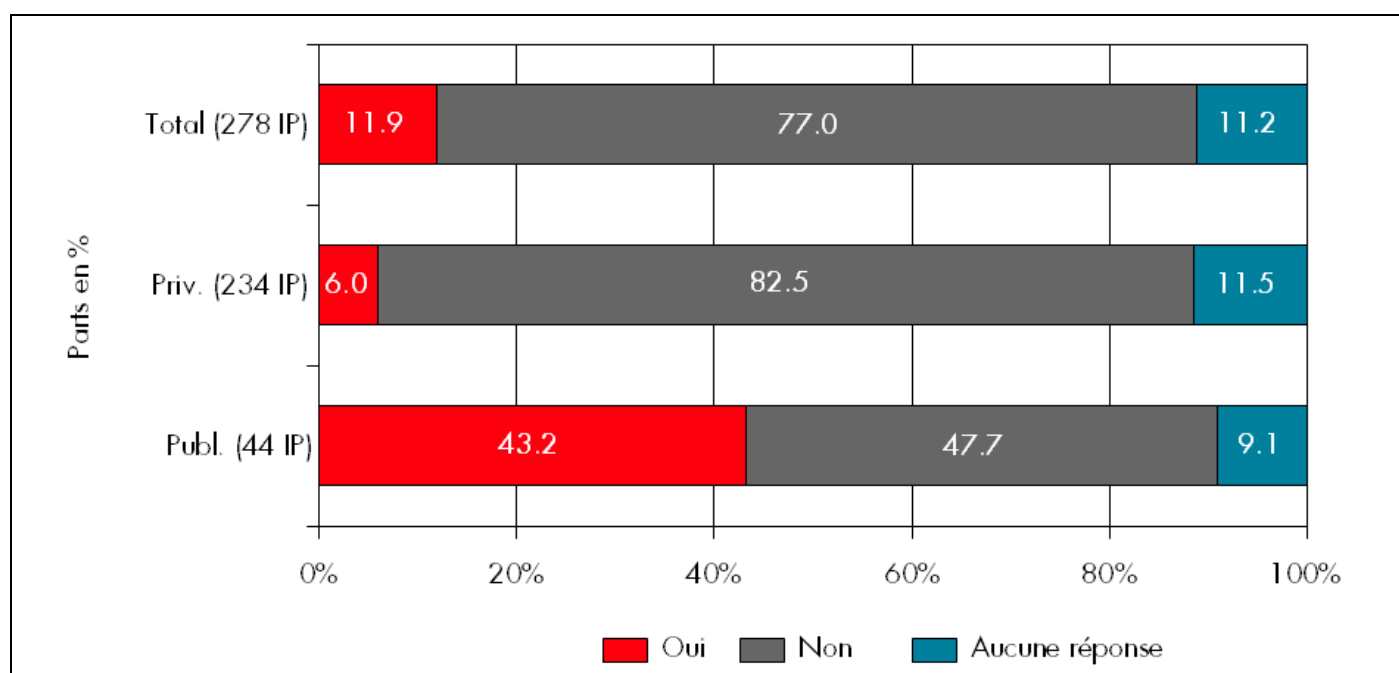
## Illustration 22 : Raisons du non exercice des droits de vote des actions par les IP



Les raisons pour lesquelles les institutions de prévoyance n'exercent pas ou seulement rarement leurs droits d'actionnaires sont très variables. Les deux tiers indiquent effectuer principalement des placements collectifs, de sorte que le droit de vote incombe au prestataire du placement et que leur propre exercice disparaît. Les autres raisons indiquées ne contiennent pas de surprises. Les caisses concernées constatent par exemple être trop petites ou disent appliquer un style de placement passif, ce qui fait paraître l'exercice des droits comme dénué de fondement. On est en droit de mettre un point d'interrogation derrière ce dernier argument, alors que d'autre part, il est

compréhensible qu'une petite caisse n'ait pas les ressources nécessaires pour exercer elle-même régulièrement ses droits. Dans 12% des cas, cependant, on constate que la caisse "ne pratique pas de politique d'entreprise". Eventuellement, il existe ici des restrictions de la part de l'employeur, qu'il conviendrait encore de creuser.

**Illustration 23 : Examen des propositions du conseil d'administration et remise de la recommandation par l'organe externe**

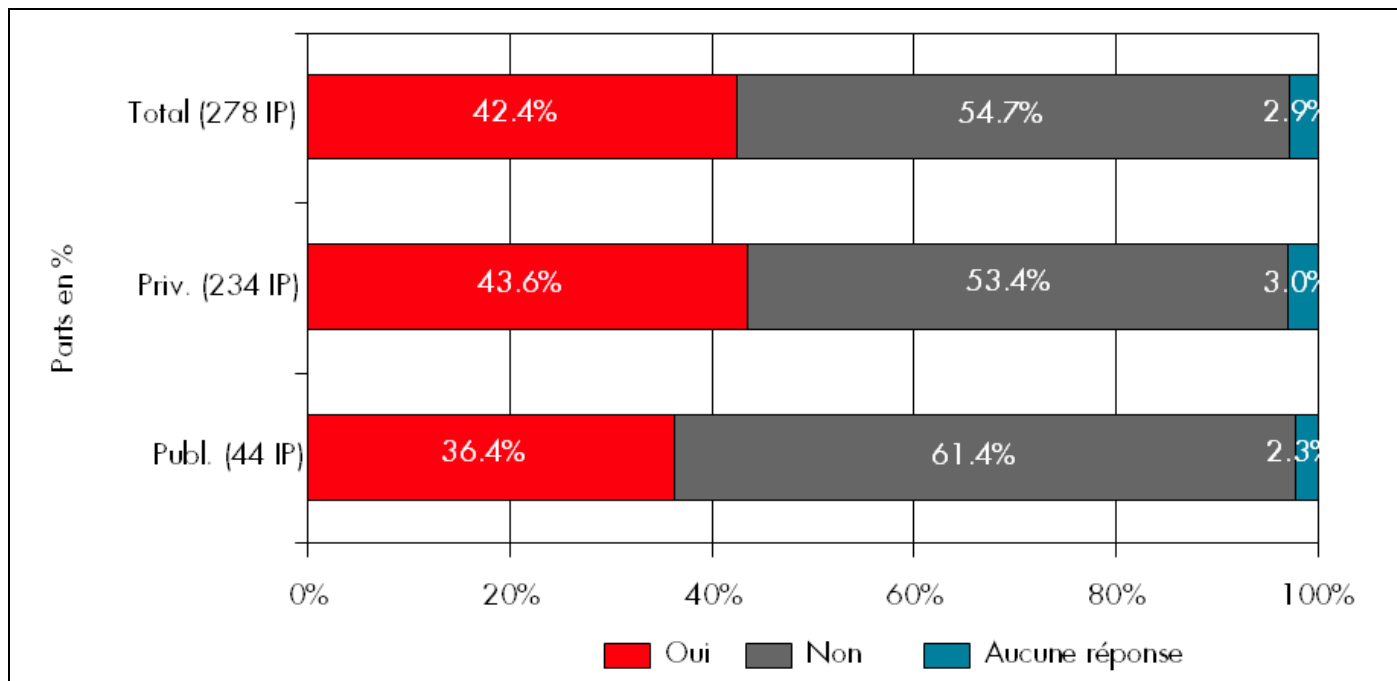


Quelle est l'importance des instances externes quant au contenu de l'exercice du droit de vote? Les réponses reçues à cet égard sont intéressantes en raison des différences entre caisses privées et caisses publiques. Sur le total de l'ensemble des participants, 12% indiquent faire intervenir une instance externe. Mais pour les caisses privées, le pourcentage n'est que de 6%, contre 43% pour les caisses

publiques. Comme pour d'autres aspects des placements, on observe donc ici aussi des différences fondamentales entre ces deux segments.

## Mesures d'assainissement

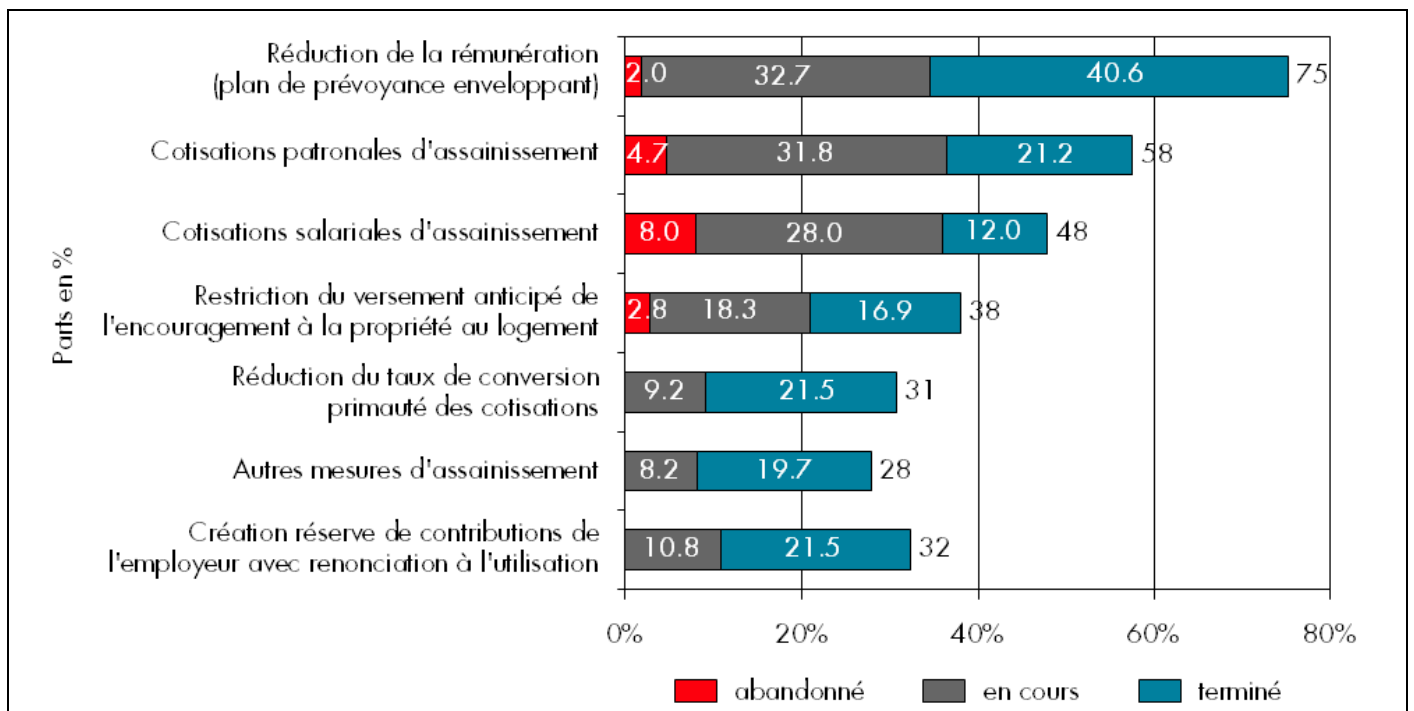
**Illustration 24 : Mesures d'assainissement soumises à la surveillance en raison du degré de couverture à fin 2008**



Les incidences de la crise financière sur les degrés de couverture se manifestent clairement dans la proportion d'institutions de prévoyance qui ont été contraintes de prendre des mesures d'assainissement à cause de leur situation de financement.

Sur le total des caisses participantes, il s'est agi de pas moins de 42%, soit 44% des caisses privées et 36% des caisses publiques. Les caisses publiques avec garantie de l'Etat sont exemptées de l'obligation d'assainissement.

**Illustration 25 : Etat des mesures d'assainissement mises en œuvre en 2009**



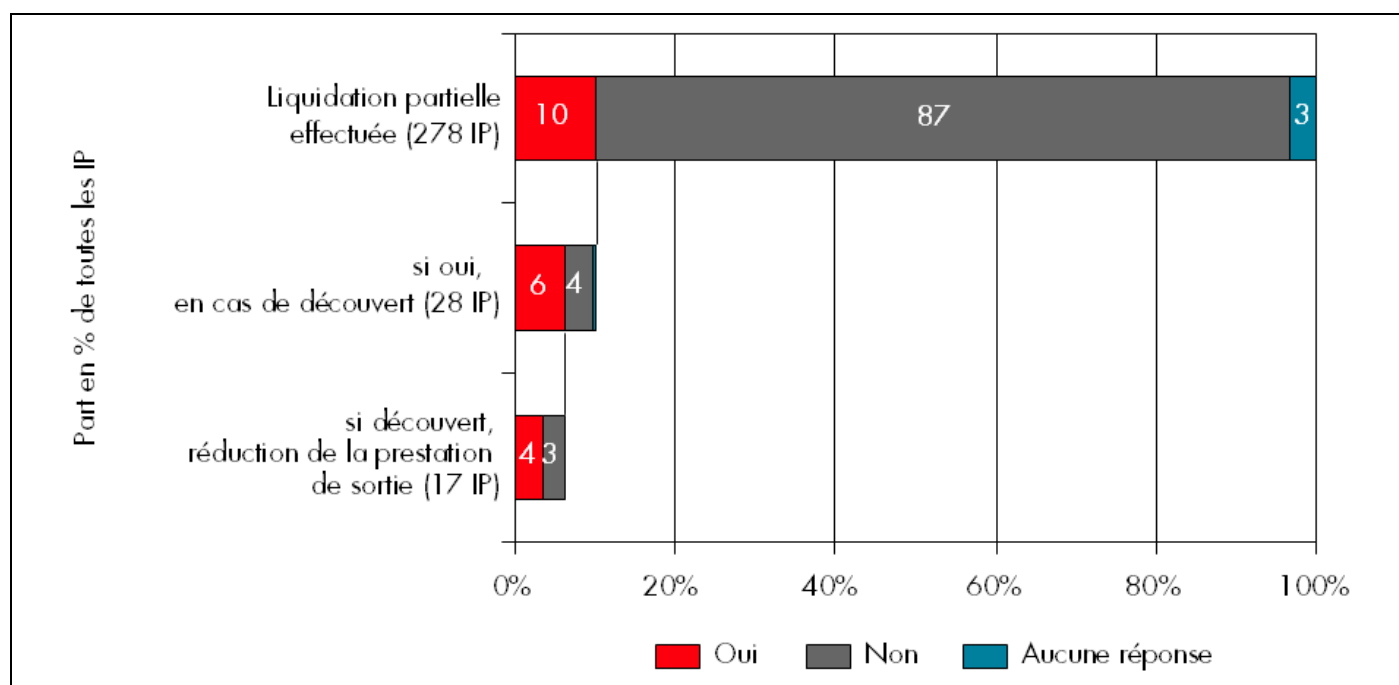
L'enquête a permis de déterminer les mesures d'assainissement qui sont réalisées, celles qui sont achevées, celles qui sont encore en cours et celles qui ont été interrompues parce que l'amélioration du degré de couverture les a rendues superflues.

Les résultats montrent que la mesure de loin la plus fréquente a été la baisse des intérêts (75% des institutions concernées). Dans un peu plus de la moitié des cas, cette mesure a été menée à terme, dans des cas un peu plus rares, elle est toujours en vigueur et dans certains autres,

elle a été interrompue. En deuxième place suivent les cotisations d'assainissement versées par les partenaires sociaux, étant entendu que celles de l'employeur ont été plus fréquentes, ce qui permet de conclure que dans certains cas, celui-ci les applique seul. En troisième place arrive la restriction à la perception anticipée pour la propriété du logement. On est surpris de voir la fréquence avec laquelle une renonciation d'utilisation aux réserves de contribution de l'employeur a été imposée.

## Liquidation partielle et libre passage

Illustration 26 : Liquidations partielles, découverts, réduction de la prestation de sortie

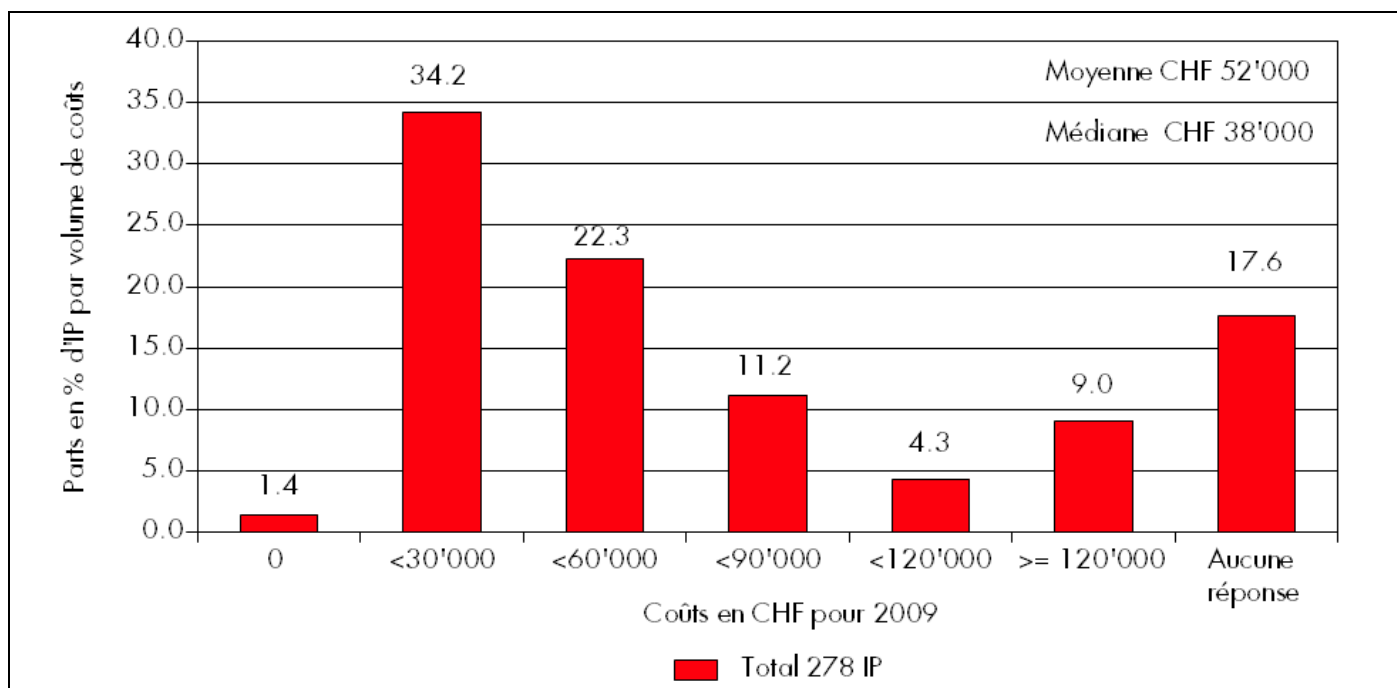


De manière générale, les conséquences des liquidations partielles sur les assurés sortants ou plus précisément l'inégalité de traitement entre sorties collectives et sorties individuelles sont qualifiées de fondamentalement insatisfaisantes. L'enquête a tenté de déterminer l'ampleur des problèmes qui se posent à cet égard. Il s'est avéré qu'en 2009, une liquidation partielle a été réalisée dans

28 caisses participantes au total, dont 17 en découvert. Dans 10 caisses, des réductions des prestations de libre passage ont été opérées. Par rapport au total des caisses participantes, cela correspond à environ 4%.

## Coûts des experts, du contrôle et de la surveillance

Illustration 27 : Coûts des experts en caisses de pension

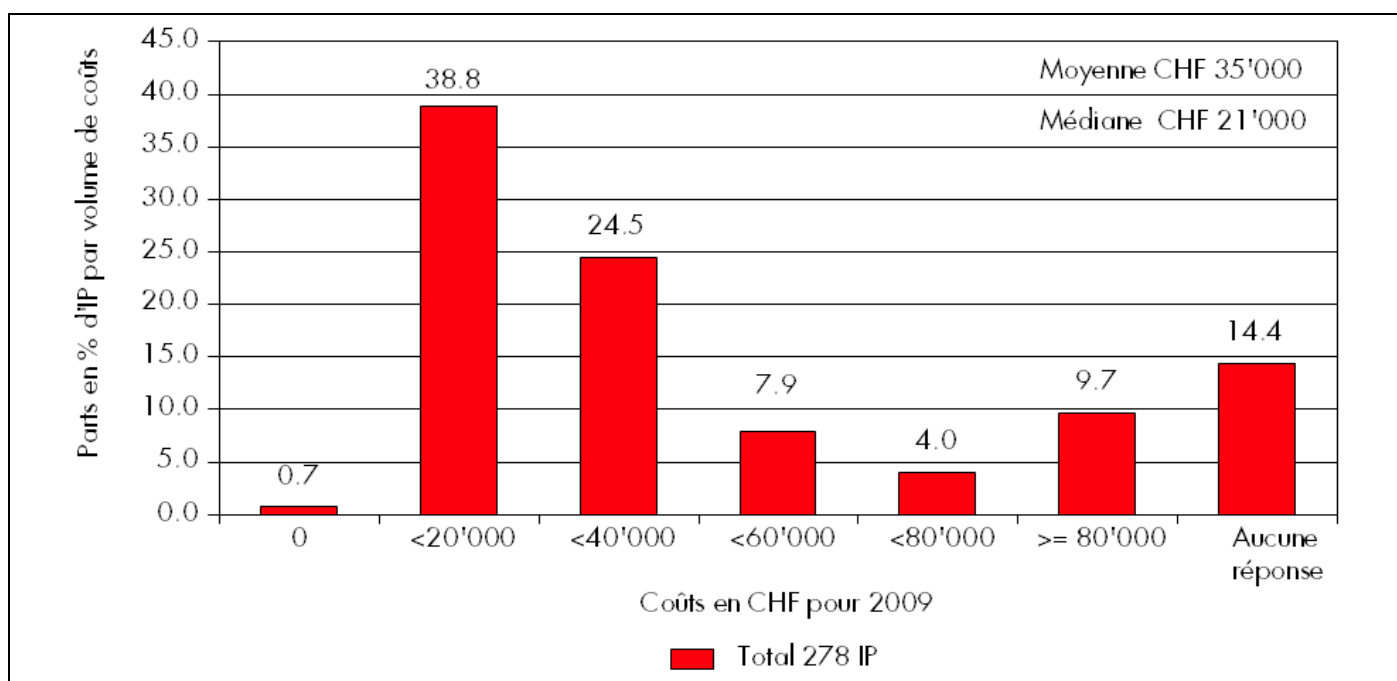


La campagne lors de la votation sur l'abaissement du taux de conversion a souvent porté également sur les coûts des conseillers. Les critiques n'ont pas manqué d'adresser des reproches massifs sans disposer pour autant de chiffres fiables ou évocateurs. L'enquête Swisssanto auprès des caisses de pension 2010 dégage à cet égard les premières données qui permettront aux institutions de prévoyance comme aux conseillers d'apprécier leur situation individuelle. Des questions ont été posées sur les frais engagés pour les trois éléments de ce que l'on appelle la «pyramide de contrôle», à savoir les experts en caisses de pension, l'organe de contrôle et la surveillance.

S'agissant des dépenses pour les experts en caisses de pension, la valeur moyenne a été de l'ordre de 52'000 francs, et la médiane de 38'000 francs. Ces chiffres reposent sur une répartition très inégale. Ainsi, un tiers des caisses ayant répondu a indiqué un montant inférieur à 30'000 francs, 9% ont des coûts d'experts supérieurs à 120'000 francs.

Il convient de tenir compte du fait que ces dépenses dépendent de la taille de la caisse, de son plan de prestations et bien sûr des prestations fournies, qui peuvent fortement varier d'une année à l'autre, selon les besoins et les mandats correspondants. Dans cette mesure, les données ne fournissent qu'une première impression sommaire de cet aspect des coûts, qui doit encore être analysé de façon plus détaillée.

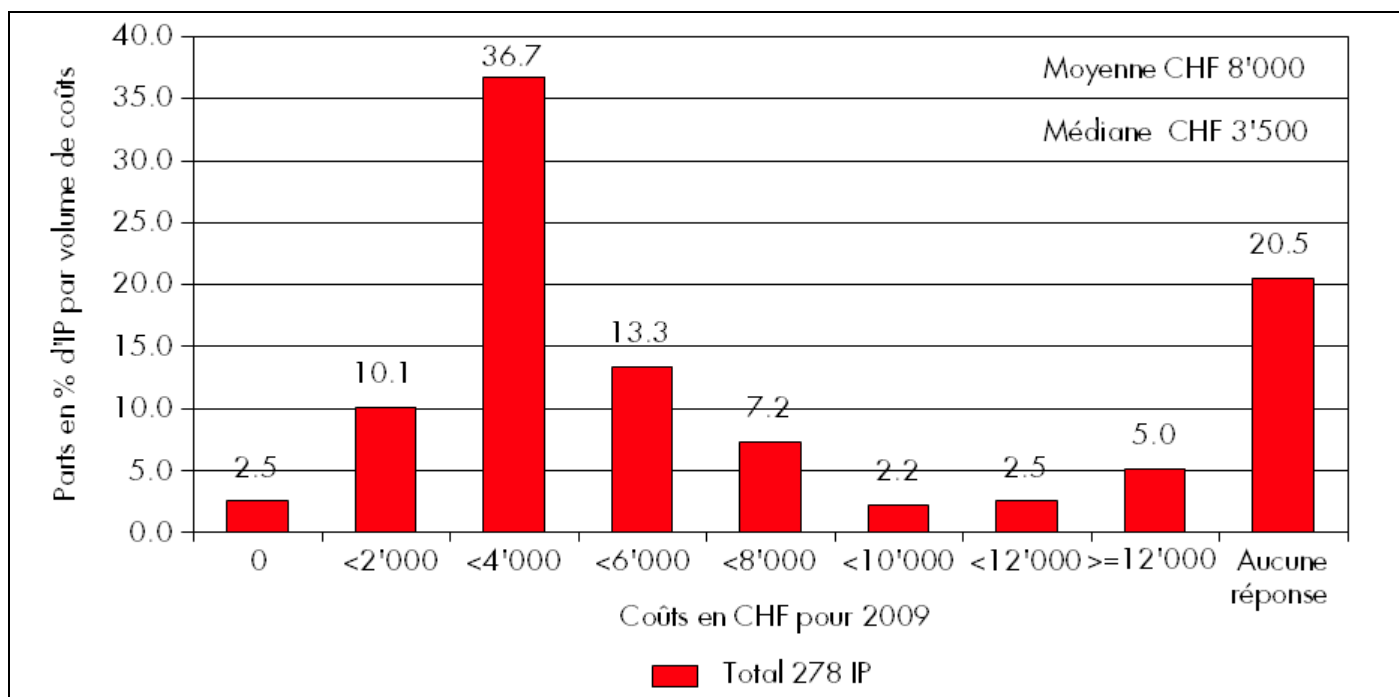
**Illustration 28 : Coûts de l'organe de contrôle pour les institutions de prévoyance en 2009**



Un autre élément de la pyramide de contrôle, comme on l'appelle, est l'organe de contrôle prescrit par la loi. Ici aussi, les coûts encourus sont parfois considérables. La valeur moyenne s'élève à 35'000, la médiane à 21'000 francs. Comme pour les coûts des experts en caisses de pension, on observe des différences notables.

Chez près de 40% des participants ayant répondu, les coûts sont inférieurs à 20'000, mais dans quelque 10% des cas, ils sont supérieurs à 80'000 francs. Les moyennes calculées se révèlent fausses au vu de la répartition.

**Illustration 29 : Coûts des autorités de surveillance**



Le troisième élément de la «pyramide» est celui de la surveillance. 80% des participants ont livré des indications à cet égard. Chez une bonne moitié des participants, les coûts correspondants se montent à moins de 4000 francs, mais peuvent aussi dépasser 10'000 francs dans des cas d'espèce.

# Vos interlocuteurs

## **Othmar Simeon**

Responsable Conseil en prévoyance professionnelle

Téléphone: +41 58 344 41 32

E-Mail: othmar.simeon@swisscanto.ch

## **Konrad Niklewicz**

Responsable Conseil en prévoyance prof. Romandie

Téléphone: +41 58 344 42 82

E-Mail: konrad.niklewicz@swisscanto.ch

## **Peter Bänziger**

Responsable Asset Management / Chief Investment Officer

Téléphone: +41 58 344 49 50

E-Mail: peter.baenziger@swisscanto.ch

## **David Schoch**

Responsable Investment Marketing

Téléphone: +41 58 344 49 72

E-Mail: david.schoch@swisscanto.ch

Les informations contenues dans le présent document ont été rassemblées par Swisscanto Asset Management SA avec le plus grand soin. Ces informations et opinions émanent de sources fiables. Malgré une approche professionnelle, Swisscanto Asset Management SA ne peut pas garantir l'exactitude, l'exhaustivité ni l'actualité de ces indications. Les chiffres relatifs aux performances se rapportent au passé et ne doivent pas être interprétés comme une garantie d'évolution future. Swisscanto Asset Management SA dégage toute responsabilité pour les investissements qui se fonderaient sur le présent document. Les informations qui y figurent ne constituent une offre que dans la mesure où elles sont expressément caractérisées comme telles. Le présent document ne peut pas être utilisé à des fins publiques ou commerciales sans l'autorisation écrite préalable de Swisscanto Asset Management SA.

Swisscanto Asset Management SA, mai 2010